



HAL
open science

Le commerce extérieur de l'UE-27 en produits agricoles et agroalimentaires entre 2000 et 2021

Vincent Chatellier, Thierry Pouch

► To cite this version:

Vincent Chatellier, Thierry Pouch. Le commerce extérieur de l'UE-27 en produits agricoles et agroalimentaires entre 2000 et 2021. 16. Journées de Recherches en Sciences Sociales, SFER; INRAE; CIRAD, Dec 2022, Clermont-Ferrand, France. pp.1-32. hal-03937867

HAL Id: hal-03937867

<https://hal.inrae.fr/hal-03937867>

Submitted on 13 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le commerce extérieur de l'UE-27 en produits agricoles et agroalimentaires entre 2000 et 2021

Vincent Chatellier* et Thierry Pouch**

Résumé - Le commerce mondial des produits agricoles et agroalimentaires connaît un développement soutenu depuis plusieurs décennies sous l'influence d'une demande alimentaire en croissance, notamment en Asie et en Afrique, et d'une répartition territoriale inégale des potentiels agronomiques et productifs. Avec un solde commercial en produits agricoles et agroalimentaires de 46 milliards d'euros en 2021, de surcroît en amélioration par rapport à la période antérieure à la crise sanitaire de la Covid-19, l'Union européenne (UE-27) est devenue un acteur majeur de ce commerce. En utilisant les informations issues de deux bases de données (Baci et Comext), cet article présente une analyse des principales dynamiques commerciales observées dans ce secteur sur une période de 20 ans (2000 à 2021).

The external trade of the EU-27 in agricultural and agri-food products between 2000 and 2021

Abstract - World trade in agricultural and agri-food products has been growing steadily for several decades under the influence of increasing food demand, particularly in Asia and Africa, and an unequal territorial distribution of agronomic and productive potential. With a trade balance in agricultural and agri-food products of 46 billion euros in 2021, which has improved compared to the period before the Covid-19 health crisis, the European Union (EU-27) has become a major player in this trade. Using information from two databases (Baci and Comext), this article presents an analysis of the main trade dynamics observed in this sector over a 20-year period (2000 to 2021).

Codes JEL / JEL Classification : Q17

Mots-clés : commerce agroalimentaire, compétitivité, Union européenne, France

Keywords: agri-food trade, competitiveness, European Union, France

(*) INRAE, UMR SMART, 44300 Nantes (vincent.chatellier@inrae.fr) ; (**) Chambres d'agriculture France (Paris) et Laboratoire REGARDS, Université de Reims Champagne-Ardenne, 51100 Reims (Thierry.Pouch@univ-paris1.fr)

Nous remercions Cécile Le Roy (INRAE, UMR SMART) pour son appui efficace dans le traitement des données des douanes.

Introduction

L'évolution des échanges internationaux de produits agricoles et agroalimentaires et la place que l'Union européenne (UE) occupe dans ceux-ci sont placés au cœur de cet article. Dans le contexte mondial actuel, les marchés agricoles sont lourdement affectés par des chocs de différentes natures, plus ou moins intenses selon les années, mais qui peuvent fragiliser les perspectives envisagées à moyen terme (OCDE-FAO, 2022 ; USDA, 2022-a). La guerre en Ukraine, déclenchée en février 2022 par la Russie, a par exemple entravé la capacité d'exportation de ce pays largement excédentaire en céréales (blé et maïs) et en oléagineux (tournesol), au point de provoquer une flambée exceptionnelle des prix internationaux des produits agricoles (FAO, 2022-a, OCDE, 2022) et d'accentuer la sous-alimentation dans de nombreux pays en développement (FAO, 2022b). Cette guerre a contribué à la hausse soudaine et significative de l'inflation (par la perturbation aussi du marché de l'énergie) et au repli des perspectives de croissance économique mondiale (FMI, 2022), qui avaient déjà été révisées par la crise sanitaire de la Covid-19 (Banque mondiale, 2022). Les tensions commerciales apparues dès 2018 entre les Etats-Unis et la Chine, qui se sont manifestées par une hausse des taxes américaines sur de nombreux produits chinois importés, ont également joué un rôle conséquent dans la trajectoire récente des échanges internationaux. Toutefois, comparativement aux autres secteurs d'activités, l'agriculture et le secteur alimentaire ont été moins secoués par la contraction des échanges mondiaux.

Au cours des vingt dernières années, le développement des échanges internationaux de produits agricoles et agroalimentaires tient pour beaucoup aux insuffisances productives rencontrées dans certaines zones géographiques (dont la Chine) où la demande alimentaire croît plus rapidement que les disponibilités intérieures. Au niveau mondial, la croissance des besoins alimentaires tient, d'une part, à l'essor démographique (Organisation des Nations Unies, 2022) qui progresse au rythme d'environ 1,1 % par an (mais avec des niveaux plus élevés dans de nombreux pays en développement) et, d'autre part, à la transformation progressive des régimes alimentaires qui donne une place croissante aux protéines animales (OCDE-FAO, 2022). Le développement des échanges internationaux a été favorisé par les progrès accomplis en matière de logistique et par les stratégies volontaristes de plusieurs grands pays producteurs, surtout américains et européens (Pouch, 2015). Il a également été permis par l'ouverture des économies (Rainelli, 2015 ; Gagné *et al.*, 2015), laquelle a considérablement élevé le degré d'interdépendance des nations. Si cette ouverture a été considérée comme un processus vertueux, la pandémie de Covid et surtout de la guerre en Ukraine ont révélé la dépendance de certains pays envers des produits énergétiques ou alimentaires, dépendance pouvant entraver l'activité productive. C'est pourquoi ces deux chocs ont restauré la notion de souveraineté (Pouch et Raffray, 2022-a, 2022-b).

Au sein de l'UE, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur les bonnes articulations à privilégier entre le recours au commerce international, le développement de l'offre intérieure et l'intégration des problématiques environnementales. Les récentes décisions prises dans le cadre du Pacte Vert européen en témoignent (Commission européenne, 2019). Le système agricole et alimentaire européen, soutenu par la Politique Agricole Commune (PAC), est pleinement

concerné par cette ambition (Commission européenne, 2020). Quatre grands objectifs ont ainsi été affichés : assurer la sécurité alimentaire face au changement climatique et à la perte de biodiversité ; réduire l’empreinte environnementale et climatique du système alimentaire ; renforcer sa résilience ; contribuer à la transition mondiale vers une durabilité compétitive, qui va de la ferme à la table.

Moyennant l’utilisation d’informations statistiques issues des douanes, l’objectif de cet article est de présenter un état des lieux de la situation actuelle et de l’évolution sur une vingtaine d’années du commerce extérieur de l’UE en produits agricoles et agroalimentaires. Il apporte des éléments de réponse à des questions parfois posées sur la place occupée par l’UE dans les marchés mondiaux, sur son indépendance alimentaire et ses principaux pays partenaires. Cet article est structuré en quatre parties. La première présente les deux bases de données utilisées, à savoir *BACI* et *COMEXT*, tout en apportant des informations méthodologiques essentielles à la compréhension du travail réalisé ici. La deuxième partie discute de l’évolution et de la structure (par produits) des échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires, ainsi que de la place de l’UE (et d’autres pays ou zones géographiques) dans ceux-ci. La troisième partie est centrée sur l’évolution du commerce extérieur de l’UE pour différentes catégories de produits agricoles et agroalimentaires. La quatrième partie s’intéresse aux principaux pays clients et fournisseurs de l’UE en produits agricoles et agroalimentaires. Après une analyse transversale, elle discute des relations commerciales bilatérales de l’UE avec une sélection de pays, dans l’ordre le Royaume-Uni, les Etats-Unis, le Brésil, la Chine et les deux pays en guerre aux portes de l’Europe (Russie/Ukraine).

1. Les bases de données utilisées (BACI et COMEXT) et la méthode

A l’échelle internationale, les données utilisées ici proviennent de la base de données *BACI* (Base pour l’Analyse du Commerce International), construite et actualisée chaque année par le Centre d’études prospectives et d’informations internationales (CEPII). Si à la source, *BACI* utilise la base de données des Nations Unies sur les statistiques du commerce des produits de base (*UN COMTRADE*), plusieurs opérations techniques sont ensuite réalisées par le CEPII de manière à en améliorer la qualité (Gaulier et Zignago, 2010). Ces opérations visent à assurer une bonne cohérence dans les flux bilatéraux entre pays, de sorte que les exportations d’un pays A vers un pays B soient équivalentes aux importations du pays B en provenance du pays A (ce qui n’est pas toujours le cas avec *UN COMTRADE*). Si les données de *UN COMTRADE* sont disponibles un peu plus tôt que celles de *BACI*, ce qui permet d’être réactif pour traiter certaines questions d’actualité, elles sont moins solides pour aborder le sujet traité ici sur une période longue. Parmi les séries de *BACI* mises à disposition par le CEPII, ce sont celles dites « HS92 » qui ont été utilisées ici car elles assurent une cohérence des nomenclatures à long terme.

BACI fournit des données désagrégées sur les flux commerciaux bilatéraux pour environ 200 pays et près de 5 600 produits, clairement définis. Au niveau le plus désagrégé, chaque produit est identifié par un code à 6 chiffres correspondant à la nomenclature internationale du “Système Harmonisé (SH)”, laquelle est élaborée par l’Organisation mondiale des douanes (OMD, 2019). Cette nomenclature de référence est utilisée pour élaborer les tarifs douaniers et

établir les statistiques commerciales internationales. Un peu plus de 95 % des marchandises échangées dans le monde sont ainsi classées en fonction de la nomenclature SH. Si cette nomenclature à 6 chiffres offre une profondeur déjà très intéressante pour définir les types de produits et procéder à des regroupements entre eux, elle demeure toutefois moins fine que celle disponible pour les données commerciales européennes (COMEXT, voir ci-après). Au niveau européen, en effet, la Nomenclature Combinée (NC) est constituée de 8 chiffres, soit les 6 premiers du Système Harmonisé et deux chiffres complémentaires.

Partant des données désagrégées de BACI, une décision méthodologique a été prise pour procéder aux regroupements de produits et définir les produits considérés ici comme « agricoles et agroalimentaires » (la définition étant identique avec les données de COMEXT). Ainsi, sont considérés comme relevant de ce spectre tous les produits identifiés dans les 24 premiers chapitres de la nomenclature SH (Journal Officiel de l'UE, 2021). Ce choix est volontairement identique à celui arrêté par le service statistique (Agreste) du Ministère français en charge de l'agriculture (Agreste, 2021). Il diffère, en revanche, légèrement de celui privilégié dans d'autres approches dont celle de la Direction Générale de l'Agriculture (Commission européenne, 2022). En effet, cette dernière n'intègre pas dans les produits dits « agricoles et agroalimentaires » le chapitre 3 de la nomenclature qui concerne les poissons et les produits de la mer. Elle se différencie aussi par le fait de prendre en compte dans son spectre quelques produits non renseignés dans les 24 premiers chapitres tels que les substances odoriférantes, la laine, la soie, les cuirs, les peaux, la caséine ; ces produits comptent cependant peu au global.

Selon une méthode construite par nos soins au fil de l'expérience acquise et qui est volontairement proche de ce que les experts du secteur agroalimentaire français utilisent fréquemment (services du Ministère en charge de l'agriculture, interprofessions, instituts techniques, etc.), tous les produits dits « agricoles et agroalimentaires » sont classés selon quatre grandes rubriques, à savoir : les produits animaux ; les produits végétaux ; les boissons ; les poissons et produits de pêche (le chapitre 3 évoqué précédemment). Pour chacune de ces rubriques, les produits sont ensuite regroupés en catégories. Ainsi, par exemple dans le cas de la rubrique « produits animaux », les catégories identifiées sont les produits laitiers, la viande bovine, les bovins vivants, la viande porcine, les porcs vivants, la viande ovine et caprine, les ovins-vivants, les viandes de volailles, les volailles vivantes, les œufs ainsi qu'un agrégat regroupant l'ensemble des autres produits animaux non répertoriés en amont. De façon complémentaire, pour chacune de ces catégories, des déclinaisons sont de nouveau réalisées pour identifier des types de produits à un niveau plus fin. En prenant l'exemple des produits laitiers, il devient alors possible de distinguer plusieurs types de produits tels que le lait liquide, le lait aromatisé, les yaourts, le lait concentré, la poudre maigre, la poudre grasse, le lait infantile, la crème, les fromages, le lactosérum, le lactose, etc. Compte tenu de la plus grande finesse des données disponibles (nomenclature en NC8 et non pas NC6), il est possible de descendre à un niveau encore plus fin avec les données de *COMEXT*. Cela permet d'identifier, par exemple, une vingtaine de fromages, tel que le camembert, le brie, le roquefort, etc. Dans cette même logique, la catégorie des fruits et légumes donne lieu à une désagrégation en une cinquantaine de produits (abricot, cerise, salade, tomate, etc.).

L'objet de cet article n'est pas de présenter en détail le cheminement méthodologique réalisé dans ce sens, mais de souligner que celui-ci permet de garantir une cohérence dans les définitions et articulations entre *BACI* et *COMEXT*. Produite par les services d'Eurostat, *COMEXT* permet non seulement d'aller un peu plus loin dans les détails, mais également d'accéder aux échanges intra-UE. En outre, les données étant disponibles plus rapidement, la dernière année utilisée est 2021 contre 2020 dans le cas de *BACI*. Si la partie 2 ci-après utilise exclusivement les données de *BACI*, les parties 3 et 4 valorisent uniquement les données de *COMEXT*.

Dans un souci de continuité du spectre géographique, et pour éviter des ruptures dans les séries (ou faciliter la compréhension), l'analyse ci-après est conduite en considérant que l'UE est composée de 27 Etats membres sur l'ensemble de la période étudiée (2000 à 2021). Ce choix méthodologique, également privilégié dans certaines analyses développées par la Commission européenne, implique que le Royaume-Uni soit considéré comme un pays tiers sur l'ensemble de la période, y compris pour celle antérieure au *Brexit*. Ce choix méthodologique, également privilégié dans certaines analyses développées par la Commission européenne, n'est pas neutre, dans la mesure où le Royaume-Uni est un pays structurellement déficitaire en produits agricoles et agroalimentaires et qui, de surcroît, a enregistré une dégradation sensible de son solde commercial depuis 2000. Il s'agit aussi d'un pays dont les liens commerciaux sont très importants avec certains Etats membres de l'UE-27, en particulier l'Irlande, les Pays-Bas, la France et l'Allemagne. Dans le même esprit, les pays de l'Est qui ont intégré l'UE à partir de 2004 sont considérés comme membres de l'UE dès 2000.

Pour *BACI*, les données étant renseignées en dollar américain, une conversion en euro a été réalisée en utilisant pour ce faire les taux proposés par le Fonds Monétaire International (FMI). Les données en valeur sont exprimées en valeur nominale (euros courants) et non pas en valeur réelle (euros constants), c'est-à-dire qu'elles ne sont pas corrigées de l'inflation (ce qui d'ailleurs ne serait pas simple à faire dans une analyse considérant tous les pays du monde). Ce choix n'est pas gênant car le but est moins de discuter des évolutions dans le temps du commerce que de mesurer les parts de marchés relatives.

2. Le commerce mondial de produits agricoles et agroalimentaires et la place de l'UE-27

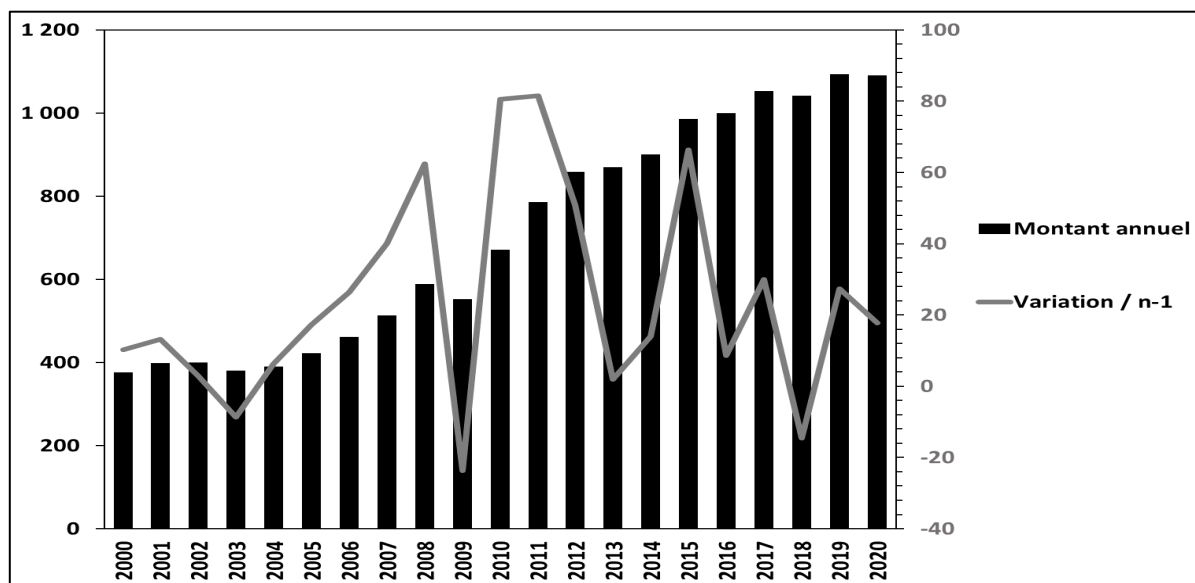
Cette deuxième partie comporte deux sous-sections. La première propose une quantification des échanges agroalimentaires mondiaux entre 2000 et 2020, en distinguant plusieurs grandes catégories de produits. La deuxième présente l'évolution de la part de marché des pays ou grandes zones économiques dans les exportations et importations mondiales, en insistant notamment sur le poids de l'UE-27.

2.1. L'évolution du commerce mondial et de la place des principaux types de produits

Pour calculer le montant total des échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires, le choix méthodologique arrêté ici a été de retenir les échanges de tous les pays avec toutes les autres nations du monde, à l'exception des échanges entre les Etats membres de l'UE-27. Ainsi, ce choix considère, par exemple, que les exportations des Etats-Unis vers le Canada (alors que

ces deux pays sont tous les deux membres de l'accord de libre-échange nord-américain - ALENA) comptent autant que les exportations des Etats-Unis vers la Chine. Selon ce principe de calcul, le commerce mondial de produits agricoles et agroalimentaires s'est élevé à 1 090 milliards d'euros en 2020 (dernière année disponible pour BACI). Les échanges entre les Etats membres de l'UE-27, non inclus dans ce cumul, ont représenté, de leur côté, 323 milliards d'euros en 2020, soit l'équivalent de 30% de l'ensemble des flux mondiaux.

Figure I - Le commerce mondial (hors intra-UE) de produits agricoles et agroalimentaires (montant annuel en milliards d'euros courants entre 2000 et 2020 et variation annuelle)



Source : BACI / Calcul des auteurs

En monnaie courante, les échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires (exprimés en valeur) ont été multiplié par 2,9 entre 2000 et 2020. De 376 milliards d'euros en 2000, ils sont passés à 671 milliards d'euros en 2010, puis 1 090 milliards d'euros en 2020 (Figure I). Ils ont donc moins progressé en valeur absolue au cours de la décennie 2000 à 2010 (+295 milliards d'euros) que de celle s'écoulant de 2010 à 2020 (+419 milliards d'euros). Tout au long de la période étudiée, la progression a été assez régulière d'une année à l'autre, à l'exception principalement de quelques périodes singulières. Ainsi, en 2009, année marquée par la crise financière mondiale, les échanges internationaux de marchandises ont reculé significativement (Cheung et Guichard, 2009). De même, en 2020, la crise de la Covid-19 a perturbé le PIB réel mondial (-3,1% par rapport à 2019) et les exportations mondiales de marchandises (-5,3%). Comparativement à d'autres secteurs, les échanges de produits agricoles et agroalimentaires ont cependant mieux résisté (avec une quasi stabilité). Après une baisse de 5 % au deuxième trimestre de 2020 (par rapport au même trimestre de 2019), ces derniers ont repris pour atteindre 6 % au quatrième trimestre sous l'influence de pays importateurs tels que l'Asie, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (OMC, 2021-b). L'augmentation des échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires ne doit pas masquer le fait que ceux-ci occupent, au fil des décennies, une place décroissante dans le commerce mondial des marchandises (environ 9% en 2020), de nombreux autres biens faisant l'objet d'une plus forte intensité d'échanges (Gagné et Gouel, 2022).

Tableau 1 - La répartition du commerce mondial* des produits agricoles et agroalimentaires selon les catégories de produits en 2000, 2010 et 2020 (en % et millions d'euros)

	En %			En millions d'euros courants		
	2000	2010	2020	2000	2010	2020
Productions végétales (total)	61,7	66,9	67,2	232	449	733
- Fruits et légumes	14,9	15,2	16,4	56	102	178
- Céréales et préparations	12,9	13,4	14,1	49	90	153
- Oléagineux et huiles	8,9	14,0	13,5	33	94	147
- Café, thé et cacao	6,6	6,9	6,2	25	46	68
- Sucres	3,5	4,5	2,8	13	30	31
- Graines et semences	1,8	1,6	1,9	7	11	20
- Horticulture	1,0	0,8	0,7	4	5	7
- Autres produits végétaux	12,1	10,5	11,7	45	71	128
Productions animales (total)	17,1	16,3	16,9	64	110	184
- Produits laitiers	5,1	5,5	5,5	19	37	60
- Secteur bovin	4,2	3,5	4,2	16	24	45
- Secteur porcin	2,5	2,3	3,0	9	16	32
- Secteur avicole	2,4	2,8	2,3	9	18	25
- Secteur ovin-caprin	0,7	0,7	0,6	3	5	7
- Autres produits animaux	2,1	1,5	1,4	8	10	15
Boissons	7,3	6,6	6,3	28	44	68
Poissons	13,8	10,2	9,6	52	68	105
Agroalimentaire (total)	100,0	100,0	100,0	376	671	1 090

(*) Commerce mondial, hors échanges intra-UE

Source : BACI / Calcul des auteurs

Les productions végétales (produits bruts et produits transformés) ont toujours occupé une place centrale dans les échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires. Leur contribution a légèrement augmenté au fil du temps, passant de 61,7% du total en 2000 à 67,2% en 2020 (Tableau 1). Cette hausse est imputable surtout au développement important des échanges d'oléagineux, principalement en provenance du continent américain et à destination de la Chine, pays où la demande en produits animaux a fortement augmenté sur la période (Chatellier, 2021). Il faut également souligner le poids des échanges de céréales qui, depuis les années 1970 et les deux premiers chocs pétroliers, ont connu un essor sensible dans les échanges internationaux, puis à la faveur de la crise économique et financière de 2008, période de hausse de la demande mondiale de céréales. Elle s'explique aussi par l'augmentation des flux de fruits et légumes, lesquels occupent en 2020 le premier rang mondial des produits agricoles et agroalimentaires échangés avec 16,4% du total. Parmi les productions végétales, les céréales arrivent en second position (14,1%) devant les oléagineux et les huiles végétales (13,5%), le café, thé et cacao, le sucre et les graines et semences (Tableau 1).

Les productions animales jouent, de leur côté, un rôle plus modeste, avec 16,9% des échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires en 2020, un taux assez stable tout au long de la période étudiée. Parmi celles-ci, les produits laitiers occupent le premier rang (avec 5,5% du total des échanges) devant les secteurs bovin (4,2%), porcin (3,0%), avicole (2,3%) et ovin-caprin (0,6%). Dans le secteur des viandes, la hiérarchie est différente dans les analyses privilégiant les volumes et non pas les valeurs dans la mesure le prix à la tonne des produits commercialisés est plus faible en volailles et en porc qu'en viande bovine (OCDE-FAO, 2021). Les deux autres catégories résiduelles de produits, à savoir les boissons (6,3% en 2020) et les poissons (9,6%) ont, de leur côté, enregistré une légère baisse en termes de poids relatif.

2.2. Les principaux pays impliqués dans commerce agroalimentaire et la place de l'UE

Les échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires sont globalement assez concentrés géographiquement, tant à l'exportation qu'à l'importation. Ils résultent pour une part importante, de grands groupes internationalisés tels que, par exemple, Nestlé (Suisse), PepsiCo (USA), JBS (Brésil), Tyson Foods (USA), The Coca-cola Company (USA), Cargill (USA), Danone (France), Unilever (Royaume-Uni et Pays-Bas), Smithfield (USA), Lactalis (France).

Tableau 2 - Les principaux pays impliqués dans les exportations et les importations mondiales* de produits agricoles et agroalimentaires en 2000, 2010 et 2020 (%et solde commercial en milliards d'euros courants)

	% du total mondial des exportations			% du total mondial des importations			Soldes commerciaux (Milliards d'euros)		
	2000	2010	2020	2000	2010	2020	2000	2010	2020
Brésil	3,97	7,17	6,73	1,14	1,01	0,86	10,6	41,4	63,9
UE-27	18,34	16,51	16,86	17,28	14,82	12,63	4,0	11,3	46,1
Argentine	3,57	3,98	3,04	0,37	0,18	0,28	11,9	25,5	30,0
Indonésie	1,89	3,07	3,20	0,91	1,40	1,33	3,7	11,2	20,4
Nouvelle-Zélande	1,94	2,03	2,17	0,32	0,36	0,39	6,2	11,2	19,4
Canada	5,54	4,43	4,62	3,59	3,25	3,11	7,2	7,9	16,5
Thaïlande	3,12	3,04	2,79	0,77	1,00	1,32	8,8	13,7	16,0
Ukraine	0,45	1,16	1,90	0,32	0,63	0,53	0,6	3,7	14,9
Inde	1,97	2,34	3,00	0,85	1,65	1,66	4,2	4,7	14,6
Australie	3,83	2,91	2,45	0,99	1,18	1,25	10,8	11,7	13,1
Mexique	2,42	2,09	3,12	2,42	2,22	2,01	0,0	-0,9	12,1
Chili	1,33	1,34	1,45	0,37	0,46	0,58	3,7	6,0	9,6
Equateur	0,67	0,67	0,98	0,11	0,19	0,20	2,1	3,2	8,6
Malaisie	1,62	2,70	1,93	1,12	1,48	1,39	1,9	8,2	5,7
Turquie	1,06	1,39	1,69	0,67	0,94	1,23	1,5	3,1	5,0
Russie	0,64	1,13	2,53	2,40	3,88	2,16	-6,6	-18,4	4,1
Vietnam	1,20	1,63	1,96	0,32	1,21	2,02	3,3	2,8	-0,6
Algérie	0,00	0,04	0,04	0,72	0,72	0,65	-2,7	-4,5	-6,8
Etats-Unis	17,20	13,33	12,01	14,38	10,88	12,75	10,6	16,4	-8,0
Egypte	0,19	0,57	0,49	1,28	1,57	1,36	-4,1	-6,7	-9,5
Arabie saoudite	0,19	0,36	0,30	1,62	1,71	1,75	-5,4	-9,0	-15,8
Corée du Sud	0,85	0,58	0,71	2,26	2,28	2,61	-5,3	-11,3	-20,8
Royaume-Uni	4,69	3,01	2,37	7,93	6,19	5,21	-12,3	-21,2	-31,1
Japon	0,72	0,58	0,64	12,65	6,58	5,06	-44,8	-40,2	-48,1
Chine	4,50	5,25	5,16	4,05	7,96	13,86	1,7	-18,1	-94,9
Autres pays	18,10	18,70	17,87	21,17	26,26	23,78	-11,6	-51,7	-64,4
Total (Monde)	100,00	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0	0,0	0,0

(*) Commerce mondial, hors échanges intra-UE

Source : BACI / Calcul des auteurs

(*) Top 25 des pays contributeurs. Classement des pays selon un ordre décroissant du solde en 2020.

Les dix premiers exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires réalisent, ensemble, 60,5 % du total des exportations mondiales en 2020 (ces mêmes pays représentaient 62,5% des exportations en 2000 et 61,2% en 2010). Dans un ordre décroissant pour 2020, il s'agit de l'UE-27 (16,9 % du total mondial), des Etats-Unis (12,0 %), du Brésil (6,7 %), de la Chine (5,2 %), du Canada (4,6 %), de l'Indonésie (3,2 %), du Mexique (3,1 %), de l'Argentine (3 %), de l'Inde (3,0 %) et de la Thaïlande (2,8 %). Les dix pays qui arrivent ensuite sont la Russie, l'Australie, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, le Vietnam, la Malaisie, l'Ukraine, la Turquie, le Chili et l'Equateur. Ces vingt premiers pays exportateurs assurent 80% des exportations mondiales de produits agricoles et agroalimentaires. Cette hiérarchie rappelle que l'accès aux marchés internationaux est souvent difficile à réaliser pour les pays les plus pauvres de la planète (aucun pays africain n'est classé dans le top 20 des pays exportateurs) car, d'une part, les besoins alimentaires locaux sont souvent importants en raison de l'essor démographique et d'autre part, les nombreuses normes qui régissent les échanges, qu'elles soient privées ou publiques, jouent négativement (OMC, 2018-b).

Le taux de concentration des flux est un peu plus faible dans le cas des importations. Ainsi, les dix premiers pays importateurs assurent 61,4% du total mondial en 2020 (ces mêmes pays assuraient 67,3% des importations mondiales en 2000 et 59,2% en 2010). Dans un ordre décroissant pour 2020, il s'agit de la Chine (13,9%), des Etats-Unis (12,7%) de l'UE-27 (12,6%), du Japon (5,2%), du Canada (3,1%), de la Corée du Sud (2,6%), de la Russie (2,2%), du Vietnam (2,0%), du Mexique (2,0%) et de l'Arabie Saoudite (1,75%). Les dix pays importateurs qui arrivent ensuite sont l'Inde, la Malaisie, l'Egypte, l'Indonésie, la Thaïlande, l'Australie, la Turquie, le Brésil, l'Algérie et le Chili.

En 2020, l'UE-27 occupe donc le premier rang mondial des pays exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires et le troisième rang des pays importateurs. Plusieurs raisons contribuent à ce que cette situation soit possible : l'UE importe des intrants utilisés en élevage (exemple : les importations de soja en provenance du continent américain, produit destiné à l'alimentation du bétail) pour produire des produits animaux qui sont ensuite exportés (exemple : les produits laitiers ou la viande porcine à destination de la Chine) ; les européens consomment des produits agroalimentaires qui sont peu ou pas disponibles localement (exemple : les fruits tropicaux en provenance d'Afrique ou d'Amérique du sud) ; les consommateurs diversifient leurs approvisionnements pour satisfaire un goût pour la diversité (exemple : les achats de vins réalisés en provenance de Californie, du Chili d'Afrique du Sud alors que l'offre domestique de vins est pourtant pléthorique) ; les industries agroalimentaires européennes achètent des ingrédients à bas coûts sur le marché mondial (exemple : de l'huile de palme en provenance de la Malaisie ou de l'Indonésie) pour commercialiser des recettes alimentaires à prix compétitifs sur les marchés extérieurs (exemple : la poudre de lait ré-enrichie en matière grasse végétale destinée aux marchés de l'Afrique de l'Ouest), etc. Si les Etats-Unis sont dans une configuration proche de celle de l'UE sur ce plan, la situation est différente dans les pays du Mercosur où les importations de produits agroalimentaires sont souvent très limitées au regard des importations.

Le poids de l'UE-27 dans les exportations mondiales a reculé sur la première décennie étudiée, passant de 18,3% en 2000 à 16,5% en 2010, avant de repartir légèrement à la hausse ensuite pour atteindre 16,9% en 2020 (Tableau 3). Le poids de l'UE-27 dans les exportations mondiales est historiquement très élevé pour le secteur des boissons (41,4% en 2020), en raison principalement de l'importance de son vignoble, surtout en France, en Italie et en Espagne. Il est également conséquent en productions animales (27,1% en 2020), surtout pour les secteurs porcin (46,7% en 2020) et laitier (38,2%); la contribution est, en revanche, nettement plus modeste pour les secteurs bovin (8%) et ovin-caprin (9%). A l'exception du secteur horticole (33,2%), le poids de l'UE-27 dans les exportations mondiales est plus faible pour les productions végétales (13,5% en 2020), notamment pour les oléagineux (4,7%) et le sucre (8,8%). C'est également le cas pour les poissons (6,5%) en dépit de la taille de son domaine maritime.

Le poids de l'UE-27 dans les importations mondiales de produits agricoles et agroalimentaires s'inscrit à la baisse sur longue période, passant de 17,3% en 2000, à 14,8% en 2010 et 12,6% en 2020. Ce recul doit être interprété au regard de plusieurs évolutions tendanciennes. La première concerne la baisse de la part de l'UE-27 dans la population mondiale (Organisation des Nations Unies, 2022). Avec 447 millions d'habitants en 2021, elle ne représente plus que 5,6% de la population mondiale, soit un taux très nettement inférieur à celui de l'Afrique (17,2%) et a fortiori des pays asiatiques (59,6%). La seconde tient au plafonnement (voire à la baisse) de la consommation alimentaire (exprimée en calories) par habitant et par an dans les pays européens alors que celle-ci progresse encore dans de nombreux pays en développement, même si le rythme de cette croissance se ralentit. Selon des travaux prospectifs (OCDE-FAO, 2022), la Chine devrait capter près du tiers de la croissance de la demande mondiale en viandes au cours de la décennie 2021-2031 et l'Inde près de la moitié de celle des produits laitiers frais. La troisième est liée au fait que, dans de nombreux pays asiatiques, dont la Chine, le rythme d'augmentation de la consommation alimentaire est devenu, depuis plusieurs années déjà, supérieur à celui de la production agricole (Chaumet et Pouch, 2017).

Le poids de l'UE-27 dans les importations mondiales a reculé pour tous les produits agricoles et agroalimentaires identifiés ci-dessus (Tableau 3). Ainsi, l'UE-27 occupent désormais une faible place dans les importations mondiales de produits animaux (5,5% en 2020 contre 10,9% en 2000), y compris dans le secteur ovin-caprin (14,1%) où elle est historiquement déficitaire. Elle joue un rôle plus conséquent dans les importations mondiales de produits végétaux (13,3% en 2020 contre 18,6% en 2000), en raison surtout des fruits et légumes (16,2%) et des oléagineux (15,1%). Sa contribution est, en revanche, nettement plus modeste dans les secteurs du sucre (5,4%) et des céréales (6,0%) où la production intérieure est développée. Dans le secteur des boissons, la contribution de l'UE-27 aux importations mondiales (10,3%) est quatre fois inférieure à celle observée pour les exportations. Cette situation ne se retrouve pas dans le secteur des poissons (21,8% des importations mondiales).

Tableau 3 - Le poids de l'UE-27 dans les exportations et les importations mondiales*
de produits agricoles et agroalimentaires en 2000, 2010 et 2020 (en %)

	UE-27 en % des exportations mondiales			UE-27 en % des importations mondiales		
	2000	2010	2020	2000	2010	2020
Productions végétales (total)	15,5	13,6	13,5	18,6	15,0	13,3
- Fruits et légumes	15,7	13,9	11,6	21,4	18,0	16,2
- Céréales et préparations	18,2	16,6	17,3	7,4	5,7	6,0
- Oléagineux et huiles	8,3	4,3	4,7	25,4	17,6	15,1
- Café, thé et cacao	11,0	14,2	15,2	30,4	28,3	24,1
- Sucres	18,6	8,1	8,8	8,2	6,0	5,4
- Graines et semences	11,5	14,8	14,9	19,2	16,0	15,7
- Horticulture	37,3	34,8	33,2	21,5	18,7	17,6
- Autres produits végétaux	17,9	22,1	20,7	18,3	13,9	11,7
Productions animales (total)	28,4	24,5	27,1	10,9	8,8	5,5
- Produits laitiers	44,2	34,4	38,2	9,4	6,0	4,8
- Secteur bovin	9,8	9,7	8,0	6,0	7,6	4,0
- Secteur porcin	47,3	41,1	46,7	3,7	2,5	1,3
- Secteur avicole	25,0	17,8	18,4	13,5	11,3	6,3
- Secteur ovin-caprin	2,8	3,1	9,0	30,0	21,5	14,1
- Autres produits animaux	16,8	19,5	20,6	23,5	20,6	16,6
Boissons	42,7	41,9	41,4	13,8	13,0	10,3
Poissons	5,8	6,2	6,5	21,0	24,2	21,8
Agroalimentaire (total)	18,3	16,5	16,9	17,3	14,8	12,6

(*) Commerce mondial, hors échanges intra-UE

Source : BACI / Calcul des auteurs

Si l'UE-27 occupe le premier rang des exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires, elle se classe en seconde position pour le solde commercial, derrière le Brésil (63,9 milliards d'euros en 2020). Elle devance ainsi, dans un ordre décroissant (Tableau 2), l'Argentine, l'Indonésie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, la Thaïlande et, du moins avant le déclenchement de la guerre en février 2022, l'Ukraine (voir section 4.6). Le solde commercial brésilien a considérablement augmenté au fil de la première décennie de ce siècle, passant de 10,6 milliards d'euros en 2000 à 41,4 milliards d'euros en 2010 (cf. section 4.4). Le développement spectaculaire des exportations de soja et de viandes à destination de la Chine a été l'un des moteurs de cet essor (Gale *et al.*, 2019). De son côté, la Chine (voir section 4.5) est devenu le pays le plus lourdement déficitaire en produits agricoles et agroalimentaires avec un solde commercial qui s'est nettement détérioré au cours de dernière décennie, passant de « seulement » -18,1 milliards d'euros en 2010 à -94,9 milliards d'euros en 2020. En dépit d'une certaine stabilité de son déficit entre 2010 (-44,8 milliards d'euros) et 2020 (-48,1 milliards d'euros), le Japon demeure plus déficitaire encore que *l'Empire du milieu* si l'on rapporte ce déficit à sa population. Avec -31,1 milliards d'euros en 2020 contre -21,2 milliards d'euros en 2010, le Royaume-Uni est non seulement le troisième pays le plus déficitaire au monde, mais le premier client de l'UE-27 (voir section 4.2). Les pays les plus déficitaires sont ensuite la Corée du Sud, l'Arabie Saoudite, l'Égypte, les États-Unis (voir section 4.3), l'Algérie, le Vietnam et la Russie (voir section 4.6).

Cette place occupée par l'UE-27 dans les marchés agricoles et agroalimentaires mondiaux tient pour partie aux instruments de la Politique Agricole Commune (PAC) mis en œuvre au fil des décennies (Détang-Dessendre et Guyomard, 2020). Outre le progrès technique, le développement de la production agricole européenne a en effet été favorisé par cette dernière. Avant l'Accord Agricole du Cycle de l'Uruguay (AACU) signé en 1994 (OMC, 1994), les prélèvements variables à l'importation ont protégé le marché européen de la concurrence internationale : le montant des taxes imposées sur les produits importés variait alors en fonction des cours internationaux (Butault, 2004). Après cet accord, les prélèvements variables ont été transformés en droits de douane fixes, lesquels furent ensuite abaissés (Bureau et Thoyer, 2014). Aujourd'hui, l'UE offre un accès plus ou moins aisé à son marché intérieur en fonction des produits considérés et des pays fournisseurs. Les droits consolidés sur les importations de produits agro-alimentaires sont en moyenne proches de 17 %, un taux nettement supérieur au taux moyen appliqué sur les produits industriels. Au niveau des exportations, l'octroi de restitutions (aides directes allouées aux exportateurs européens de façon à combler l'écart entre les prix communautaires et internationaux) a pendant longtemps contribué à l'essor des ventes sur les marchés extérieurs. Si ces aides ont été abandonnées à compter de 2013, suite aux engagements pris à l'OMC, la baisse des prix garantis (compensée par l'octroi d'aides directes aux agriculteurs) appliquée lors des précédentes réformes avait déjà permis de rapprocher les prix européens des prix mondiaux, ce qui *de facto* rendait moins nécessaire le recours aux restitutions.

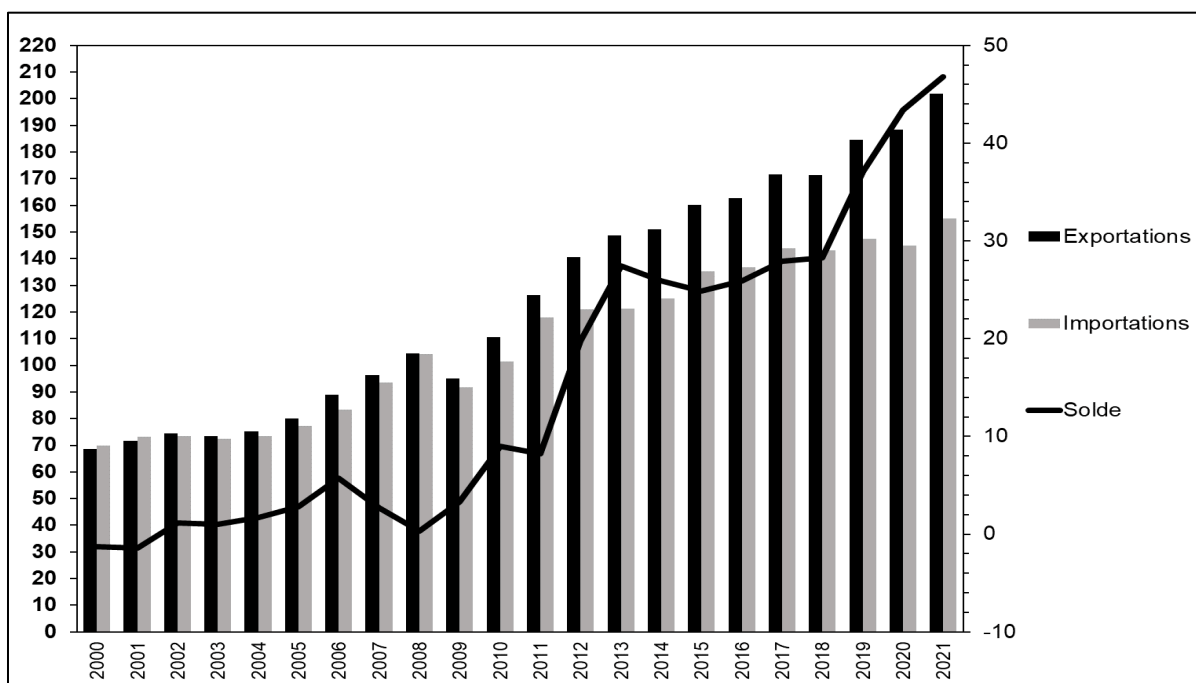
3. Le commerce extérieur de l'UE-27 en produits agricoles et agroalimentaires

Cette troisième partie porte sur le commerce extérieur de l'UE-27 pour différentes catégories de produits agricoles et agroalimentaires. Seules les données de Comext sont valorisées ici. Trois sections sont distinguées ci-après : la première met en évidence la forte augmentation des échanges de l'UE-27 en produits agricoles et agroalimentaires entre 2000 et 2021 ; la deuxième montre que la progression du solde commercial est d'abord le fait des productions animales, en raison surtout des bonnes performances obtenues par les secteurs laitier et porcin ; la troisième s'intéresse plus spécifiquement aux évolutions commerciales en productions végétales.

3.1. Le solde commercial de l'UE-27 est en forte hausse

Les exportations de l'UE-27 (hors échanges intra-UE-27) en produits agricoles et agroalimentaires ont fortement augmenté au cours des deux dernières décennies, passant de 68,6 milliards d'euros en 2000 à 201,9 milliards d'euros en 2021 (année record). Si les importations de l'UE-27 ont également progressé de leur côté, passant de 69,8 à 155,1 milliards d'euros entre ces deux dates, force est de constater que la progression a été moins rapide, surtout au cours des dix dernières années (Figure II).

Figure II - Les échanges de l'UE-27 en produits agricoles et agroalimentaires
(Milliards d'euros courants entre 2000 et 2021)



Source : COMEXT / Calcul des auteurs

Ainsi, le solde commercial de l'UE-27 en produits agricoles et agroalimentaires, qui était négatif en début de période (-1,2 milliard d'euros en 2000) atteint 46,7 milliards d'euros en 2021, soit son plus haut niveau jamais atteint. Cette amélioration tient au fait que la dynamique productive interne a été plus soutenue que la demande intérieure, cette dernière étant contenue par le faible essor démographique et le plafonnement (et souvent la baisse pour certains produits : viandes, pain, vins, etc.) des niveaux individuels de consommation (en volume). La spécialisation des exportations européennes pour des produits transformés à haute valeur ajoutée (dont les vins et spiritueux, les produits laitiers, etc.) contribuent aussi à cette évolution, sachant que les importations de certains produits bruts demeurent importantes (dont le soja, les fruits et légumes, etc.).

La structure des exportations et des importations de l'UE-27 en produits agricoles et agroalimentaires a légèrement évolué au cours de la période étudiée (Tableau 4). Ainsi, la place des productions animales dans les importations a fortement reculé (de 14,4% en 2000 à 7,8% en 2021) alors que la situation est restée stable au niveau des exportations (près de 29%). Pour les productions végétales, en revanche, leur poids relatif dans les importations a augmenté (71,6% en 2021 contre 64,4% en 2000).

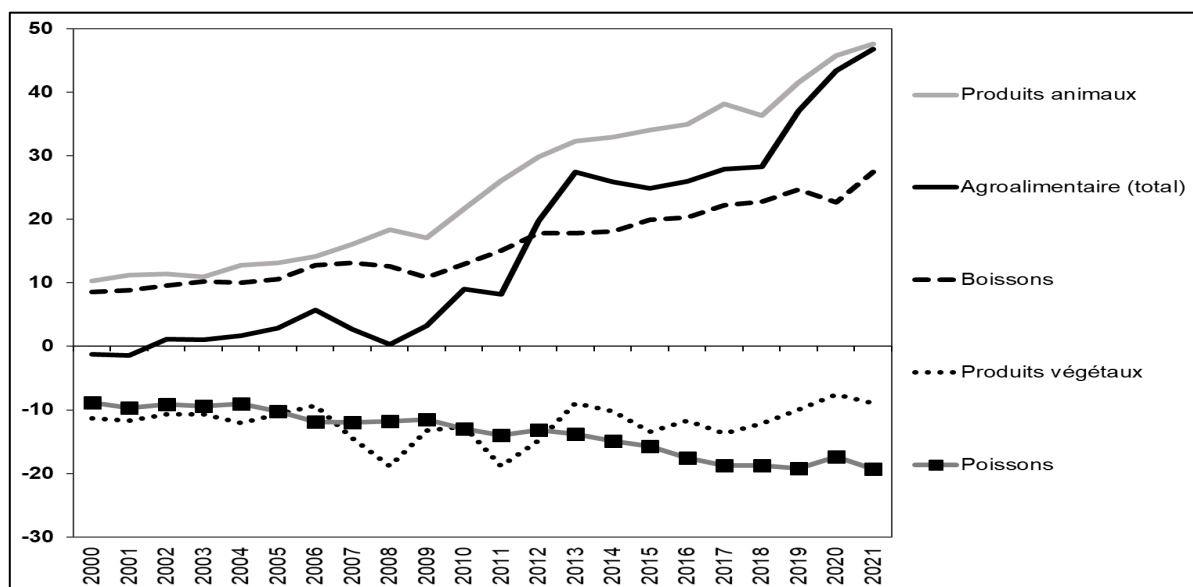
Tableau 4 - La structure des exportations et des importations de l'UE-27
selon types de produits en 2000, 2010 et 2021 (%)

	% des exportations de l'UE-27			% des importations de l'UE-27		
	2000	2010	2021	2000	2010	2021
Productions végétales (total)	49,1	50,5	50,6	64,4	67,4	71,6
Fruits et légumes	12,2	12,7	10,5	17,4	18,2	19,5
- Fruits	3,4	3,8	2,8	9,6	10,7	12,6
- Légumes	3,7	4,1	2,9	3,3	3,4	3,2
- Préparations de fruit et légumes	5,1	4,9	4,8	4,5	4,1	3,7
Céréales et préparations	11,0	11,0	12,2	4,9	4,8	6,0
- Céréales et minoterie	7,2	6,7	6,9	3,2	3,1	4,3
- Préparations à base de céréales	3,8	4,3	5,3	1,7	1,6	1,8
Oléagineux, protéagineux et huiles	4,6	4,1	4,9	14,4	18,4	19,1
Café, thé et cacao	2,3	3,4	2,8	10,3	12,4	10,9
Sucres	2,3	1,2	0,6	1,1	1,3	0,9
Confiserie	3,3	3,9	4,3	1,2	1,1	1,2
Horticulture	2,9	2,5	2,4	1,8	1,7	1,6
Autres productions végétales	10,5	11,7	12,9	13,3	9,5	12,4
Productions animales (total)	29,7	29,5	29,6	14,4	10,8	7,8
- Produits laitiers	13,7	14,3	14,6	3,2	2,3	2,0
- Secteur bovin	1,9	1,9	1,8	1,1	1,7	1,1
- Secteur porcin	6,5	5,9	7,2	0,4	0,4	0,2
- Secteur avicole	3,2	2,9	2,3	1,3	1,8	0,9
- Secteur ovin-caprin	0,1	0,1	0,3	1,2	0,9	0,6
- Autres productions animales	4,3	4,4	3,4	7,2	3,7	2,8
Boissons	17,7	16,8	17,0	5,2	5,5	4,5
Poissons	3,5	3,2	2,8	16,0	16,3	16,1
Produits agricoles et agroalimentaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
En milliards d'euros courants	68,6	110,5	201,9	69,8	101,5	155,2

Source : COMEXT / Calcul des auteurs

Le secteur des boissons présente un profil assez comparable à celui des productions animales en ce sens que sa contribution aux exportations est pratiquement quatre fois supérieure à celle observée pour les importations. Le solde commercial en boissons de l'UE-27 a considérablement progressé, passant de 8,6 milliards d'euros en 2000 à 27,4 milliards d'euros en 2021 (dont 15,2 milliards d'euros de vins, 4,7 milliards d'euros de spiritueux, 3,0 milliards d'euros de bières, 1,6 milliard d'euros d'eaux). Parmi les Etats membres à l'origine de ce solde, la France se distingue avec près de 12,1 milliards d'euros, loin devant l'Italie (5,8 milliards d'euros). L'excédent de 2021 tient surtout aux Etats-Unis (9,4 milliards d'euros) et, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni (3 milliards d'euros), à la Chine (3 milliards d'euros), au Canada (1,6 milliard d'euros) et à la Russie (1,4 milliard d'euros). L'UE-27 contribue ainsi pour 41% aux exportations mondiales de boissons (en valeur 2020) et 13% aux importations. Ces dernières, qui représentent 7,9 milliards d'euros en 2021, proviennent principalement du Royaume-Uni (35%), des Etats-Unis (14%), de la Suisse (7%), du Chili (4%) et de l'Afrique du Sud (4%).

Figure III - Le solde commercial de l'UE-27 en produits agricoles et agroalimentaires
(Milliards d'euros courants entre 2000 et 2021)



Source : COMEXT / Calcul des auteurs

Le secteur des poissons et des produits de la mer est, quant à lui, historiquement déficitaire au niveau de l'UE-27, avec une contribution aux importations européennes de produits agricoles et agroalimentaires nettement supérieure (16,1% en 2021) à celle aux exportations (2,8%). Le solde de l'UE-27 pour ce secteur s'est détérioré de manière assez régulière (Figure III), passant de -8,8 milliards d'euros en 2000 à -19,3 milliards d'euros en 2021. A cette date, le déficit est important avec la Norvège (-6,4 milliards d'euros), le Maroc (-1,4 milliard d'euros), l'Equateur (-1,3 milliard d'euros) et l'Islande (-1,1 milliard d'euros). Au final, l'UE-27 compte pour 21,8% dans les importations mondiales de ce secteur contre seulement 6,5% dans les exportations.

3.2. Une forte hausse du solde en productions animales, grâce surtout aux secteurs laitier et porcin

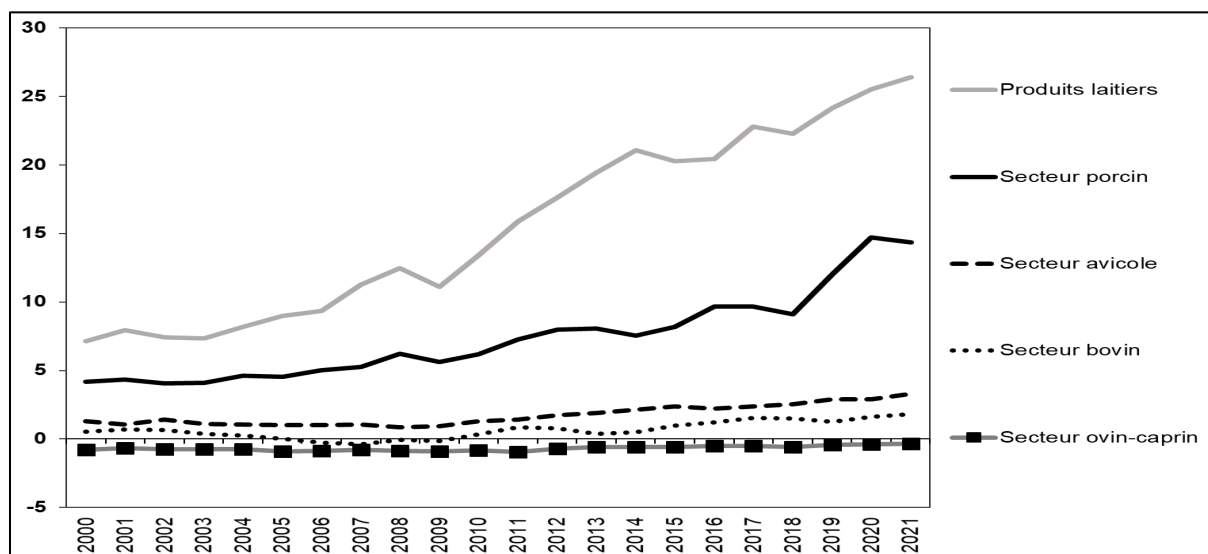
En 2021, le solde positif de la balance agro-alimentaire de l'UE-27 (46,7 milliards d'euros) s'explique pour beaucoup par les performances commerciales obtenues en productions animales : le solde atteint 47,5 milliards d'euros avec +37,2 milliards d'euros depuis 2000.

Cette hausse est imputable d'abord aux produits laitiers dont le solde commercial est passé de 7,1 milliards d'euros en 2000 à 26,4 milliards d'euros en 2021. L'UE-27 est excédentaire pour tous les produits laitiers (du moins selon une nomenclature distinguant une vingtaine de produits). Outre les préparations alimentaires à base de lait (6,4 milliards d'euros), l'excédent commercial est important en fromages (5,7 milliards d'euros), en lait infantile (4,0 milliards d'euros), en poudre de lait écrémé (1,9 milliard d'euros), en beurre (1,1 milliard d'euros), en poudre de lactosérum (1 milliard d'euros) et en poudre de lait entier (1 milliard d'euros). Avec 16% de la production mondiale de lait, toutes espèces confondues en 2021, l'UE-27 contribue pour 38,2% aux exportations mondiales (en valeur en 2020) de produits laitiers (Tableau 3). Cette position dominante sur les marchés internationaux, devant la Nouvelle-Zélande et les

Etats-Unis, s’est encore accentuée à partir de 2015 suite la suppression des quotas laitiers qui a favorisé une hausse de la collecte, du moins dans certains Etats membres tels que l’Irlande, la Pologne ou les Pays-Bas (Chatellier, 2016). Les exportations de l’UE-27 en produits laitiers (29,5 milliards d’euros en 2021) sont destinées principalement aux pays asiatiques (43%), dont surtout la Chine (17%), au Royaume-Uni (16%), aux pays africains (14%) et aux Etats-Unis (7%). Les importations de l’UE-27 en produits laitiers sont faibles (3,2 milliards d’euros en 2021) et décroissent ; le principal fournisseur historique, à savoir la Nouvelle-Zélande, enregistre en effet un plafonnement de sa production depuis quelques années dans un contexte où la demande chinoise de produits laitiers est forte (IDELE, 2022-a). Les importations de l’UE-27 proviennent donc de pays voisins, dont le Royaume-Uni (45% des achats) et la Suisse (avec 24% des achats).

Le secteur porcin a également contribué à l’amélioration du solde commercial de l’UE-27, surtout au cours des années récentes où des achats massifs de la Chine en viande porcine ont été observés en raison de la crise sanitaire interne (peste porcine africaine) qui a entraîné un recul important du cheptel de porcs (FranceAgriMer, 2022). Après un pic de 2020, les échanges mondiaux de viande porcine ont cependant légèrement baissé en 2021 et début 2022 en raison de la reprise de la production en Chine (USDA, 2022-b). Ainsi, le solde commercial de l’UE-27 en viande porcine est passé de 4,2 milliards d’euros en 2000 à 14,3 milliards d’euros en 2021, sous l’impulsion surtout du développement de la production espagnole et allemande (ces deux pays assurant 43% de la production porcine européenne). Avec 24% de la production porcine mondiale en 2021, loin derrière la Chine (40%) mais devant les Etats-Unis (12%) et le Brésil (4%), l’UE-27 assure 46% des exportations mondiales (en valeur en 2020) de viande porcine. En 2021, les exportations de l’UE-27 issues du secteur porcin (14,6 milliards d’euros) sont destinées principalement à la Chine (38%), au Royaume-Uni (20%), au Japon (9%) et à la Corée du Sud (6%). Les importations européennes en viande porcine sont traditionnellement marginales (300 millions d’euros en 2021).

Figure IV - Le solde commercial de l’UE-27 en productions animales (Milliards d’euros courants entre 2000 et 2021)



Source : COMEXT / Calcul des auteurs

Le secteur avicole européen présente, lui aussi, une situation excédentaire sur l'ensemble de la période étudiée, mais à un niveau nettement plus faible que pour les secteurs laitier et porcin. Le solde commercial de ce secteur a nettement moins progressé en valeur absolue, passant de 1,3 milliard d'euros en 2000 à 3,3 milliards d'euros en 2021 (dont 2,3 milliards d'euros pour les viandes, 790 millions d'euros pour les œufs et 166 millions d'euros pour les volailles vivantes). Grâce à un quadruplement de sa production intérieure en viande de volailles en une vingtaine d'années, la Pologne occupe le premier rang des pays excédentaires avec les pays tiers non européens (936 millions d'euros en 2021), devant les Pays-Bas (457 millions d'euros) et la France (389 millions d'euros) ; ce dernier pays enregistre cependant une très forte dégradation de son solde en raison d'achats accentués dans les pays européens (FranceAgriMer, 2021). Avec environ 10% de la production mondiale de viande de volailles, derrière la Chine, les Etats-Unis et le Brésil, l'UE-27 assure 18,4% des exportations mondiales (en valeur en 2020) et 6,3% des importations (Tableau 3). Les exportations européennes du secteur avicole (4,6 milliards d'euros en 2021) sont destinées principalement au Royaume-Uni (45% du total), loin devant la Suisse (5%), le Ghana (5%) et l'Arabie Saoudite (4%). Les importations européennes (1,4 milliards d'euros en 2021) proviennent, quant à elles, surtout du Brésil (28% du total), du Royaume-Uni (24%), de la Thaïlande (23%) et de l'Ukraine (12%).

Dans le secteur bovin (viande bovine et bovins vivants), le solde de l'UE-27 est légèrement positif sur l'ensemble de la période, passant de 520 millions d'euros en 2000 à 1,8 milliard d'euros en 2021 (dont 750 millions d'euros de viande bovine et 1,05 milliard d'euros de bovins vivants). Contrairement à la viande de volailles qui enregistre une hausse des besoins intérieurs, la baisse de la consommation européenne de viande bovine a, d'une certaine façon, contribué à l'amélioration du solde commercial. Les exportations de l'UE-27 dans le secteur bovin (3,5 milliards d'euros en 2021) sont destinées principalement au Royaume-Uni (41% du total, dont surtout en provenance de l'Irlande), les autres principaux clients (Israël, Suisse, Bosnie-Herzégovine, Algérie) comptant chacun entre 4% à 10%. Les importations de l'UE-27 (1,7 milliard d'euros) proviennent du Brésil (22%), de l'Argentine (21%), du Royaume-Uni (20%) et de l'Uruguay (14%). Avec 9% de la production mondiale de viande bovine, l'UE-27 se classe au quatrième rang des pays producteurs derrière les Etats-Unis, le Brésil et la Chine (IDELE, 2022-b). Elle contribue pour 8% aux exportations mondiales et 4% aux importations mondiales (lesquelles sont largement dominées par la Chine).

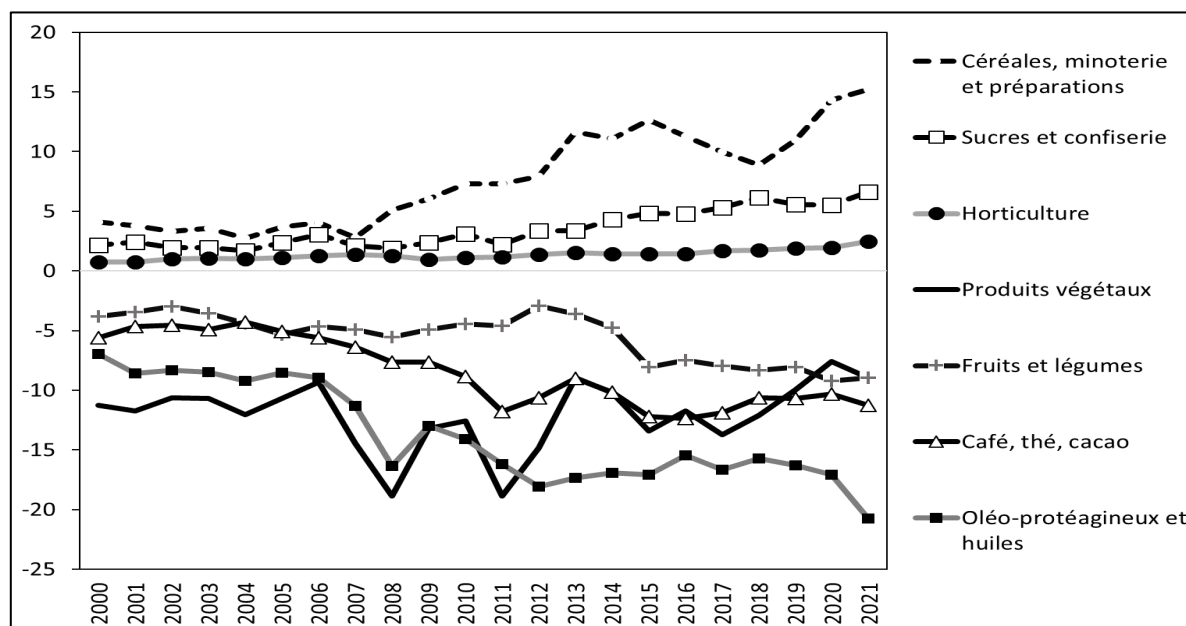
Dans le secteur des ovins et des caprins (viandes et animaux vivants, mais hors produits laitiers issus de ces filières), le solde de l'UE-27 a été déficitaire tout au long de la période étudiée, ce en dépit d'une forte baisse de la demande intérieure. Il est passé de -764 millions d'euros en 2000 à -330 millions d'euros en 2021. Le Royaume-Uni est une nouvelle fois un partenaire privilégié de l'UE-27, avec 58% du total des importations pour ce secteur (la Nouvelle-Zélande occupant la seconde position avec 38%). Exprimé en tonnage, le déficit en viande ovine et caprine représente 14% de la consommation intérieure en 2021, contre un excédent de 16% pour le lait, 13% pour la viande de volaille, 24% pour la viande porcine et 4% pour la viande bovine (Commission européenne, 2021).

3.3. Un solde positif en céréales, mais un lourd déficit en oléagineux et en fruits et légumes

Les productions végétales, qui jouent un rôle majeur dans les exportations et les importations européennes de produits agricoles et agroalimentaires (respectivement 50,6% et 71,6% en 2021), recouvrent une grande diversité de produits, qu'ils soient bruts (grains) ou transformés (préparations à base de céréales ou de fruits et légumes). Au total, le solde commercial de l'UE-27 pour les productions végétales a toujours été négatif au cours de la période étudiée, passant de -11,3 milliards d'euros en 2000 à -8,9 milliards d'euros en 2020. Ce solde traduit des trajectoires différenciées avec, d'un côté, des produits excédentaires (dont les céréales, le sucre et les produits de la confiserie, l'horticulture) et, de l'autre, des produits déficitaires (dont les oléo-protéagineux, les fruits et légumes, le café, thé et cacao). En se focalisant ici sur le cas de trois filières, à savoir les céréales, les fruits et légumes et les oléagineux, l'analyse ci-après permet de rendre compte de ces trajectoires, tout en rappelant que certains produits importés ne sont pas (ou très peu) produits en Europe.

Avec 52 millions d'hectares de céréales, soit un tiers de sa superficie agricole utile, l'UE-27 a produit près de 295 millions de tonnes de céréales en 2021, soit 10,5% du total mondial. Cette production, pour laquelle la France occupe une place importante (22%), résulte à 45% du blé tendre, 24% du maïs grain, 18% de l'orge et 13% d'autres céréales (Commission européenne, 2021). Les exportations de l'UE-27 en céréales (47 millions de tonnes en 2021, soit 16% de la production intérieure) dépasse nettement le niveau de ses importations (22 millions de tonnes, soit 8% de la consommation intérieure). En cumulant les grains, les produits de la minoterie et les préparations à base de céréales, le solde commercial de l'UE-27 dans le secteur céréalier est passé de 4,1 milliards d'euros en 2000 à 15,3 milliards d'euros en 2021. Compte tenu de la forte variabilité interannuelle des prix depuis une quinzaine d'années, les évolutions observées en valeur ne traduisent pas des variations équivalentes en volume. En 2021, l'UE-27 est excédentaire en préparations à base de céréales (7,9 milliards d'euros de pains, de pâtes, de biscuits, etc.), en blé tendre (6,1 milliards d'euros) et en orge (2,6 milliards d'euros). Elle est déficitaire en maïs grain (-1,6 milliards d'euros). Tous produits céréaliers confondus, le solde commercial de l'UE-27 est positif avec le Royaume-Uni (2,9 milliards d'euros), les Etats-Unis (1,6 milliard d'euros), l'Algérie (1,5 milliard d'euros), la Chine (1,3 milliard d'euros) et la Norvège (751 millions d'euros). Elle dispose, en revanche, d'une situation déficitaire avec l'Ukraine (-1,6 milliards d'euros, surtout pour des achats de maïs grain), le Brésil (-450 millions d'euros) et le Canada (-425 millions d'euros). Si l'UE-27 contribue pour 17,3% aux exportations mondiales de céréales (en valeur en 2020), cette part devrait baisser à l'avenir sous l'influence de plusieurs facteurs : la production de céréales progresse dans plusieurs pays concurrents, dont la Russie ; la superficie européenne de céréales n'augmente plus ; les rendements, situés à des niveaux élevés, plafonnent dans plusieurs Etats membres (parallèlement à une volonté de réduire les utilisations de produits phytosanitaires et de développer l'agriculture biologique).

Figure V - Le solde commercial de l'UE-27 en productions végétales
(Milliards d'euros courants entre 2000 et 2021)



Source : COMEXT / Calcul des auteurs

Le secteur européen des oléo-protéagineux, qui intègre ici les huiles végétales (huile de palme, huile de colza, huile de tournesol, etc.), est, depuis de nombreuses années, très lourdement déficitaire. Le solde commercial de l'UE-27 pour ce secteur est, en effet, passé de -6,9 milliards d'euros en 2000 à -20,7 milliards d'euros en 2021. Ce déficit doit être mis en relation avec le solde très positif observé précédemment dans les productions animales car le développement de ces dernières a été, pour partie, favorisé par les importations d'aliments du bétail (dont le soja) en provenance du continent américain. Le soja, qui entre dans l'UE-27 sans droits de douane depuis un accord passé au début des années soixante (Pouch et Raffray, 2022-c), occupe le premier rang des produits déficitaires : -12,3 milliards d'euros en 2021 contre -5,6 milliards d'euros en 2000. Cette évolution tient pour une grande part à l'augmentation des prix. Ainsi, exprimées en volumes, les importations de l'UE-27 en fèves de soja (14,6 millions de tonnes en 2021) ont peu varié d'une année à l'autre alors qu'elles ont explosé en Chine pour atteindre près de 100 millions de tonnes (USDA, 2022-c). Il en va de même des importations européennes de tourteaux et de farine de soja qui ont oscillé entre 16 et 19 millions de tonnes depuis 2010. La baisse du cheptel européen de vaches laitières (à production laitière globale pourtant croissante du fait de l'amélioration des performances zootechniques) contribue à ces évolutions. L'UE-27 est également très déficitaire en huile de palme (-5,9 milliards d'euros en 2021 en intégrant l'huile de palmiste), avec des achats qui se font essentiellement en Indonésie (44% du total) et en Malaisie (25%). Ces deux filières (soja et huile de palme) suscitent de nombreux débats au sein de l'UE dans la mesure où ces produits importés ont des impacts négatifs, au travers de la déforestation induite, sur les rejets de gaz à effet de serre (Carneiro Filho *et al.*, 2020 ; Vijay *et al.*, 2016). L'UE-27 est également déficitaire en graines de colza (-2,3 milliards d'euros en 2021), avec des achats qui se font pour l'essentiel en Ukraine (38%), en Australie (36%) et au Canada (21%). Elle l'est également en huile de tournesol (1,3 milliards d'euros),

un produit importé à 88% en Ukraine, ceci expliquant les récentes difficultés d'approvisionnement subies après le déclenchement de la guerre. Les seuls produits issus de ce secteur pour lesquels l'UE-27 est excédentaire sont l'huile d'olive (2,7 milliards d'euros), puis loin derrière l'huile de soja, les graines de tournesol, l'huile de colza, les féveroles, le lin et les tourteaux de colza.

Dans le secteur des fruits et des légumes (produits bruts et transformés, préparations comprises), et malgré le dynamisme productif de plusieurs pays dont l'Espagne qui occupe une place importante dans les flux intra-UE, la balance commerciale de l'UE-27 est lourdement déficitaire. Elle est passée de -3,8 milliards d'euros en 2000 à -8,9 milliards d'euros en 2021 (Figure VII). Ce solde global, voisin de celui observé pour le secteur du thé, café et cacao, masque des situations très contrastées selon les types de produits. Ainsi, pour les fruits (y compris les fruits transformés mais hors préparations à base de fruits), le solde est -13,9 milliards d'euros en 2021, dont -7,5 milliards d'euros en noix et fruits tropicaux (noix de coco, noix de cajou, noisettes, pistaches, figues, ananas, avocats, dattes, mangues, etc.), -3,1 milliards d'euros en bananes, -784 millions d'euros en raisins, -262 millions d'euros en oranges et -136 millions d'euros en kiwis. Il est, en revanche, excédentaire en pommes (+498 millions d'euros), en fraises (222 millions d'euros), en pêches (134 millions d'euros) et en poires (50 millions d'euros). Ce solde négatif en fruits se rencontre avec de nombreux pays partenaires dont les Etats-Unis (-2 milliards d'euros), la Turquie (-1,7 milliard d'euros), le Pérou (-1,5 milliard d'euros), l'Afrique du Sud (-1,5 milliard d'euros), le Chili (-1,1 milliard d'euros), le Costa Rica (-1,1 milliard d'euros), l'Equateur (-1 milliard d'euros), la Colombie (-0,97 milliard d'euros) et le Maroc (-0,83 milliard d'euros). Le lourd déficit de l'UE-27 en fruits est, pour partie contrebalancé par un excédent en légumes (1 milliard d'euros en 2021) et en préparations à base de fruits et légumes (4 milliard d'euros en 2021). Pour les légumes, celui-ci couvre un excédent en légumes frais (1,4 milliard d'euros, malgré un déficit en tomates, melons et asperges) et en pommes de terre (287 millions d'euros) et un déficit en légumes transformés (672 millions d'euros).

Cette analyse des échanges de l'UE-27 pour différentes catégories de produits agricoles et agroalimentaires a permis de montrer, d'une part, l'existence d'une forte hétérogénéité de trajectoires commerciales et, d'autre part, de souligner l'influence des spécialisations productives sur la structure du commerce. En effet, de nombreux produits importés dans l'UE ne sont pas ou peu présents au plan intérieur, pour des raisons multiples (climat moins favorable, coûts de production plus élevés, etc.). De même, les exportations portent souvent sur des produits pour lesquels l'UE dispose d'atouts reconnus, comme par exemple pour les productions laitière (rendement élevé des productions fourragères), porcine (forte concentration spatiale de l'offre et des outils d'abattage), viticole (réputation internationale des vignobles). Si les échanges de l'UE-27 en produits agricoles et agroalimentaires concernent de nombreux pays sur la planète, certains d'entre eux occupent une place plus importante que d'autres.

4. Les principaux pays partenaires de l'UE-27 et quelques relations bilatérales

Cette quatrième partie présente, dans un premier temps, les principaux partenaires de l'UE-27 dans le secteur des produits agricoles et agroalimentaires. Une focalisation est ensuite faite, de manière succincte, sur les relations bilatérales entretenues entre l'UE-27 et une sélection de pays : le Royaume-Uni, premier pays client, dont le départ récent (*Brexit*) a suscité de nombreuses craintes aboutissant à une production de travaux et d'études (Cheptea *et al.*, 2021); les Etats-Unis, un pays avec lequel l'UE-27 dispose d'une balance commerciale positive dans un contexte caractérisé par une hausse de la valeur du dollar par rapport à l'euro ; le Brésil, un pays avec lequel le solde européen est historiquement négatif, en raison surtout des importations de soja ; la Chine qui occupe une place croissante dans les importations mondiales ; la Russie et l'Ukraine, deux pays en guerre aux portes de l'UE depuis 2022.

4.1 Les principaux pays partenaires du commerce agricole et agroalimentaire de l'UE-27

Les principaux pays partenaires de l'UE-27 sont sélectionnés ici en distinguant, d'une part, les dix pays avec lesquels l'UE-27 a le meilleur solde commercial en produits agricoles et agroalimentaires et, d'autre part, les dix pays avec lesquels son solde commercial est le plus faible. En 2021, ces vingt pays contribuent pour 68,7% aux exportations et 60,2% aux importations de l'UE-27. Si la part relative de ces vingt pays dans le commerce agroalimentaire de l'UE-27 a globalement peu évolué depuis 2000, certains d'entre eux se distinguent par des évolutions plus contrastées (Tableau 5).

Le solde commercial de l'UE-27 s'est certes amélioré (en monnaie courante entre 2000 et 2021) avec les dix premiers pays excédentaires de 2021, mais la situation est particulièrement nette dans le cas du Royaume-Uni (+20,6 milliards d'euros entre 2000 et 2021), des Etats-Unis (+13,2 milliards d'euros) et de la Chine (+11,4 milliards d'euros, surtout au cours des dix dernières années). Outre ces trois pays, le solde commercial est positif en 2021 avec, dans un ordre décroissant, le Japon, la Suisse, la Russie, la Corée du Sud, l'Arabie Saoudite, l'Algérie et les Emirats Arabes Unis. Les produits impliqués dans ces différentes relations bilatérales varient, bien entendu, de façon importante en fonction des spécialisations agricoles locales, de l'évolution des équilibres entre l'offre et la demande et du pouvoir d'achat des consommateurs. De même, les conditions d'accès à ces marchés varient selon les normes appliquées aux frontières, la nature des accords commerciaux (à l'image par exemple du récent accord de partenariat économique signé entre l'UE et le Japon) et, parfois, les tensions géopolitiques (comme avec l'embargo appliqué depuis 2014 par la Russie sur les produits européens).

Le solde commercial de l'UE-27 s'est détérioré (en monnaie courante entre 2000 et 2021) avec les dix premiers pays déficitaires. Le Brésil arrive en tête de ces pays avec lesquels l'UE-27 est déficitaire en 2021 (-11,6 milliards d'euros, dont surtout des oléagineux), devant l'Argentine (-5,7 milliards d'euros), l'Indonésie (-4,9 milliards d'euros, dont surtout de l'huile de palme) et l'Ukraine (-3,7 milliards d'euros). Les pays qui arrivent ensuite sont l'Inde, le Pérou, l'Equateur, la Côte d'Ivoire, la Turquie et le Vietnam. Sans que cet argument ne soit à lui seul déterminant des flux observés, force est de constater que ces dix pays bénéficient d'un coût de la main d'œuvre inférieur à celui constaté dans l'UE-27.

Tableau 5 - Les principaux pays partenaires de l'UE-27 en produits agricoles et agroalimentaires en 2000, 2010 et 2021
(% du total des exportations et des importations de l'UE-27 et solde)

	% des exportations de l'UE-27			% des importations de l'UE-27			Solde commercial (milliards d'euros)		
	2000	2010	2021	2000	2010	2021	2000	2010	2021
10 pays avec lequel l'UE-27 a le meilleur solde en produits agricoles et agroalimentaires en 2021									
Royaume-Uni	28,2%	26,6%	21,1%	15,1%	13,1%	8,6%	8,8	16,1	29,4
Etats-Unis	13,5%	9,8%	12,4%	10,4%	6,6%	6,4%	1,9	4,2	15,1
Chine	2,7%	5,4%	9,6%	3,4%	4,7%	4,8%	-0,6	1,2	12,0
Japon	6,0%	3,7%	3,8%	0,2%	0,2%	0,3%	4,0	4,0	7,1
Suisse	5,2%	5,5%	5,1%	1,9%	3,2%	2,9%	2,2	2,9	5,8
Russie	4,6%	8,2%	3,7%	1,5%	0,8%	1,9%	2,1	8,2	4,5
Corée du Sud	0,9%	1,1%	2,0%	0,2%	0,1%	0,2%	0,5	1,0	3,6
Arabie saoudite	2,3%	1,8%	1,8%	0,0%	0,0%	0,1%	1,6	2,0	3,5
Algérie	1,7%	1,8%	1,5%	0,0%	0,0%	0,1%	1,1	1,9	2,8
Emirats Arabes Unis	0,9%	1,2%	1,2%	0,0%	0,2%	0,1%	0,6	1,1	2,3
10 pays avec lequel l'UE-27 a le moins bon solde en produits agricoles et agroalimentaires en 2021									
Brésil	0,9%	1,0%	0,9%	9,3%	10,6%	8,7%	-5,9	-9,7	-11,6
Argentine	0,3%	0,1%	0,1%	5,6%	5,8%	3,8%	-3,7	-5,8	-5,7
Indonésie	0,5%	0,4%	0,5%	2,2%	3,1%	3,8%	-1,2	-2,7	-4,9
Ukraine	0,7%	1,4%	1,6%	0,7%	1,5%	4,5%	0,0	0,0	-3,7
Inde	0,2%	0,2%	0,4%	1,7%	2,0%	2,4%	-1,1	-1,8	-2,9
Pérou	0,1%	0,1%	0,2%	0,9%	1,5%	2,0%	-0,6	-1,4	-2,8
Equateur	0,1%	0,1%	0,1%	1,3%	1,8%	1,9%	-0,9	-1,8	-2,7
Côte d'Ivoire	0,3%	0,4%	0,4%	2,0%	2,1%	2,2%	-1,2	-1,8	-2,5
Turquie	1,3%	2,2%	1,8%	2,8%	3,2%	3,6%	-1,0	-0,8	-2,0
Vietnam	0,2%	0,5%	0,6%	0,8%	1,8%	2,0%	-0,5	-1,3	-1,8
Total des 20 pays	70,3%	71,4%	68,7%	60,0%	62,6%	60,2%	6,3	15,4	45,3
Pays tiers	100%	100%	100%	100%	100%	100%	-1,2	9,0	46,8

Source : COMEXT / Calcul des auteurs

Si deux pays africains (l'Algérie et la Côte d'Ivoire), seulement, sont renseignés dans le classement des 20 pays partenaires, il n'en demeure pas moins que l'UE-27 entretient des relations privilégiées avec l'Afrique dans le domaine agricole et agroalimentaire. Ainsi, les exportations africaines de ces produits sont orientées à 42 % vers l'UE-27 en 2020 contre seulement 6 % vers les Etats-Unis et 5 % vers la Chine. En 2021, comme pratiquement tout au long de la période étudiée, l'UE-27 est déficitaire en produits agricoles et agroalimentaires avec le continent africain (-0,9 milliard d'euros en 2021). Les ventes européennes vers l'Afrique, zone qui capte 10 % des exportations de l'UE-27, concernent surtout du blé, des produits laitiers et des produits à base de volailles. Elles sont destinées pour près de la moitié aux cinq pays suivants, dans un ordre décroissant : l'Algérie, le Maroc, l'Egypte, l'Afrique du Sud et le Nigéria. L'Afrique compte pour 14 % du total des importations européennes en produits agroalimentaires. Cela concerne principalement des fèves de cacao, des fruits tropicaux, des fruits secs et des épices. Elles proviennent à environ 40% des cinq pays suivants : la Côte d'Ivoire, le Maroc, le Ghana, l'Afrique du sud et la Tunisie. La quasi-totalité des pays d'Afrique, mais aussi des Caraïbes et des Iles du Sud du Pacifique, ont accès au marché communautaire à

des droits nuls ou très faibles dans le cadre d'accords dits de partenariats économiques. Ainsi, pratiquement tous les pays en développement peuvent exporter vers l'UE-27 sous un régime de droits réduits en vertu du Système généralisé des préférences (SGP). Au sein des pays en développement, les Pays les moins avancés (PMA) bénéficient d'un accès libre et illimité au marché européen, sans droits de douane ou quotas, dans le cadre de l'initiative « Tout sauf les armes » du SGP (Bureau *et al.*, 2005).

4.2. Le Royaume-Uni

Les échanges de l'UE-27 avec le Royaume-Uni sont intenses, ce pour au moins trois raisons : ce pays ayant été membre de l'UE jusqu'à une période très récente (la date officielle du retrait étant le 31 janvier 2020), il bénéficiait des mêmes règles commerciales (absence de droits de douane) que les autres Etats membres ; ce pays est structurellement déficitaire en biens agroalimentaires, les vingt dernières années ayant été, de plus, caractérisées par une forte dégradation du solde (de -11,3 milliards d'euros en 2000 à -28,4 milliards d'euros en 2020) ; la proximité géographique du Royaume-Uni avec plusieurs Etats membres et l'exigence des consommateurs anglais pour des produits alimentaires qualitatifs jouent également en faveur de ces relations. Le solde commercial de l'UE-27 avec le Royaume-Uni (29,3 milliards d'euros en 2021) est le plus élevé de toutes les pays. Au niveau des produits considérés (Tableau 6), il tient pour une grande part aux productions de fruits et légumes (+7,2 milliards d'euros), de produits laitiers (+3,3 milliards d'euros), de céréales (+3,1 milliards d'euros) et de viande porcine (+2,7 milliards d'euros). Les échanges en vins et spiritueux (+3 milliards d'euros) sont également intenses, mais ceux-ci vont dans les deux sens, avec notamment des exportations de vins et des importations de whisky.

Depuis fin 2020, les accords internationaux conclus par l'UE-27 ne s'appliquent plus au Royaume-Uni. Les dispositions des accords de libre-échange restent inchangées pour l'UE (accès au marché, contingents tarifaires, etc.) et les opérateurs européens doivent vérifier les règles d'origine, puisque les ingrédients britanniques ne peuvent plus être considérés comme originaires de l'UE pour les exportations relevant de ces accords. Un accord de commerce et de coopération, signé avec le Royaume-Uni le 29 avril 2021, détermine les nouvelles règles applicables aux relations bilatérales. Si celui-ci permet aux deux parties d'échanger sans quotas, ni droits de douane, il n'évite pas de nouveaux coûts et formalités administratives pour les entreprises, en raison des contrôles sanitaires et phytosanitaires des denrées alimentaires, ainsi que des exigences en matière de « règles d'origine » (Choi *et al.*, 2021).

4.3 Les Etats-Unis

L'UE-27 dispose d'une balance commerciale positive et en hausse avec les Etats-Unis (15 milliards d'euros en 2021 contre 4,2 milliards d'euros en 2010). Depuis plusieurs années, cette situation a suscité des réactions et surtout des tensions commerciales régulières, pour ne pas dire chroniques, avec l'UE. On sait par exemple que le projet, aujourd'hui mis en sommeil, de Traité commercial TransAtlantique (TAFTA ou TTIP, dont les premières négociations ont été lancées par Barack Obama, Angela Merkel, David Cameron et François Hollande, mais qui, en réalité, fut autrefois initié par J. F. Kennedy), avait pour ambition, en matière d'agriculture

et d'alimentation, de rééquilibrer les flux bilatéraux commerciaux en faveur des Etats-Unis, dans la mesure où l'UE est la seule zone sur laquelle ils sont déficitaires. Les Etats-Unis sont une destination importante pour certains produits européens à forte valeur ajoutée dont les vins et spiritueux, la bière, le chocolat, les fromages, l'huile d'olive, etc. Les importations européennes en provenance de ce pays concernent surtout des graines de soja, des aliments pour animaux, des fruits à coque et des vins. Plusieurs accords commerciaux ont été passés entre les deux zones de façon à couvrir des produits spécifiques : les vins (2006) ; les bananes (2010) ; les produits biologiques (2012) ; la viande bovine de haute qualité (2019).

A la suite du *Brexit*, et comme cela a été le cas avec de nombreux autres pays partenaires, l'UE-27 a conclu des négociations avec les Etats-Unis pour adapter en conséquence ses contingents d'importation définis dans le cadre de l'OMC. Les négociations engagées entre l'UE et les Etats-Unis en 2013 au titre d'un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) ont été gelées à compter de 2016 en raison de l'opposition de l'opinion publique européenne et des tensions suscitées par l'arrivée de Donald Trump à la Présidence, dont le mot d'ordre était « *America First* ». Si l'élection en décembre 2020 d'un nouveau Président américain, Joe Biden, pourrait être de nature à stimuler la relance des négociations multilatérales de l'OMC, rien n'est encore certain quant à une éventuelle relance du PTCI (Bromund & Beaumont-Smith, 2020 ; Pawlak, 2021).

Tableau 6 - Le solde commercial de l'UE-27 en produits agricoles et agroalimentaires avec une sélection de pays en 2021 (Millions d'euros)

	Roy.-Uni	Etats-Unis	Brésil	Chine	Ukraine	Russie	Extra-UE27
Productions végétales (total)	18 327	2 880	-11 328	-914	-4 470	2 644	-8 978
Fruits et légumes	7 201	-557	-1 341	-962	-145	388	-8 935
- Fruits	2 010	-2 034	-477	-267	-183	92	-13 930
- Légumes	2 576	143	-111	-388	22	-113	998
- Préparations de fruit et légumes	2 615	1 334	-752	-307	17	409	3 997
Céréales et préparations	3 068	1 756	-447	1 367	-1 655	201	15 240
- Céréales et minoterie	574	327	-515	1 257	-1 671	-135	7 348
- Préparations à base de céréales	2 494	1 429	68	110	16	336	7 893
Oléo-protéagineux	1 180	-914	-6 377	268	-3 573	-491	-20 777
Café, thé et cacao	557	803	-2 466	-348	238	459	-11 236
Sucres	211	10	-183	-5	17	-8	-216
Confiserie	1 988	1 037	45	249	74	497	6 848
Horticulture	1 851	263	8	-12	74	572	2 467
Autres productions végétales	9 471	-75	-1 907	-2 433	355	1 414	-1 305
Productions animales (total)	8 727	2 685	-672	10 708	403	960	47 578
- Produits laitiers	3 278	1 686	138	4 850	381	560	26 400
- Secteur bovin	1 105	-107	-386	80	20	101	1 805
- Secteur porcin	2 668	635	21	5 591	118	20	14 341
- Secteur avicole	1 781	-8	-378	-57	-41	183	3 309
- Secteur ovin-caprin	-435	2	0	3	1	6	-330
- Autres productions animales	329	477	-68	241	-76	92	2 053
Boissons	3 011	9 400	295	2 996	252	1 422	27 459
Poissons	-689	86	56	-797	114	-515	-19 275
Total	29 375	15 052	-11 649	11 993	-3 700	4 511	46 783

Source : COMEXT / Calcul des auteurs

4.4 Le Brésil

Les relations commerciales de l'UE-27 avec le Brésil dans le domaine agricole et agroalimentaire sont nettement moins favorables que pour les deux pays précités (-11,6 milliards d'euros de solde en 2021). Les principales importations européennes en provenance de cette zone sont les tourteaux et les graines de soja qui entrent sans être taxés à la frontière européenne depuis les accords du Dillon Round de 1961-1962 (Hache, 2015). Viennent ensuite le café, le thé, la viande bovine et les jus de fruits. Outre le Brésil, l'UE-27 est également déficitaire avec tous les pays voisins, dont l'Argentine, l'Equateur et le Pérou.

Doté du meilleur solde commercial mondial en produits agricoles et agroalimentaires (63,9 milliards d'euros en 2020), le Brésil est un pays particulièrement compétitif (Valdes, 2020). Cela s'explique notamment par l'abondance des terres agricoles, le faible coût de la main d'œuvre et de la compétitivité des firmes multinationales (USITC, 2012). Le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay (le Venezuela étant suspendu depuis 2016) sont regroupés dans le cadre du « Mercosur ». (Marché commun du Sud). Un projet d'accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur est en négociation depuis près de vingt ans. Suspendues en 2004, les négociations ont repris en 2013 pour donner lieu en juin 2019 à un projet d'accord (qui entérine une baisse de près de 90 % des droits de douane entre les deux blocs). A ce stade, les textes définitifs n'ont été ni finalisés, ni votés, ni ratifiés, et ne sont donc pas entrés en vigueur. La signature d'un tel accord soulève d'importantes tensions, notamment sur les dossiers de l'agriculture et de l'environnement (Ambec *et al.*, 2020).

4.5 La Chine

La Chine, qui est aujourd'hui le pays le plus déficitaire au monde en produits agricoles et agroalimentaires (-94,9 milliards euros en 2020), a fortement intensifié ses relations commerciales avec l'UE-27 au fil des dix dernières années. En effet, la balance commerciale de l'UE-27 avec l'Empire du Milieu, qui était équilibrée au cours de la décennie 2000-2009, s'est élevée à 12 milliards d'euros en 2021. En dépit de la crise de la Covid-19 (Chatellier *et al.*, 2022), mais compte tenu des besoins internes croissants et de certaines difficultés productives (Chaumet & Pouch, 2017), à la suite aussi de la crise de la Peste Porcine Africaine (PPA), ce solde a en effet fortement progressé au cours des années récentes (un repli des échanges est cependant observé au cours des six premiers mois de 2022). En représentant 13 % des importations chinoises, l'UE-27 est le troisième fournisseur de ce pays derrière le Brésil (18 %) et les Etats-Unis (14 %). Les exportations agroalimentaires de l'UE-27 vers la Chine ont été multipliées par près de quatre en dix ans pour atteindre 19,4 milliards d'euros en 2021, soit 10 % des exportations européennes. Les importations de l'UE-27 en provenance de Chine ont, de leur côté, peu progressé pour s'établir à 7,4 milliards d'euros en 2021, soit 5% des importations européennes. Les principaux produits qui concourent à l'excédent européen vers la Chine sont la viande porcine, les produits laitiers et les boissons (Tableau 6). L'UE-27 est, en revanche, déficitaire en poissons et en fruits et légumes.

La Chine négocie de nombreux accords commerciaux, avec une priorité souvent donnée aux pays géographiquement proches, en vue de renforcer l'intégration régionale, de s'assurer des débouchés et de garantir son approvisionnement en matières premières. Une quinzaine d'accords de libre-échange, qui couvrent pratiquement la moitié de son commerce extérieur, ont ainsi été signés avec par exemple l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est), Hong-Kong, Macao, Taïwan, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud. En septembre 2020, l'UE et la République populaire de Chine ont signé un accord protégeant près de 200 indications géographiques. Cet accord les protège contre l'imitation et l'usurpation, apportant des avantages commerciaux mutuels et présentant aux consommateurs des produits garantis et authentiques provenant de deux zones ayant une riche tradition culinaire et culturelle. En négociation depuis près de dix ans, il s'agit du premier accord de nature commerciale entre ces deux zones. Fin 2020, un accord global d'investissements (AGI) a été envisagé, mais sa ratification n'est encore pas acquise. Les autorités chinoises entendent, en parallèle, renforcer la capacité interne production en denrées alimentaires.

4.6 La Russie et l'Ukraine

Malgré certaines difficultés internes (Uzun *et al.*, 2019), mais grâce aux investissements réalisés et aux performances du secteur céréalier, le solde commercial de la Russie en produits agricoles et agroalimentaires s'est amélioré, passant de -18,4 milliards d'euros en 2010 à +4,1 milliards d'euros en 2020. Les principaux clients de la Russie sont la Chine (12% du total des exportations), l'UE-27 (10%), le Kazakhstan (6%), la Corée du Sud (5%), la Biélorussie (4%) et la Turquie (4%). Avant même la guerre en Ukraine, la Russie n'était déjà plus un partenaire stratégique de l'UE-27, ce pays représentant 3,7% des exportations et 1,9% des importations. En effet, à compter de 2014, l'application d'un embargo par la Russie sur certains produits agroalimentaires issus de l'UE a profondément modifié la donne (Cheptea et Gagné, 2020), privant soudainement l'UE de certains débouchés, comme par exemple pour les fromages (dont la Russie était l'un des premiers importateurs au monde) ou encore la viande porcine (Chatellier *et al.*, 2018). L'UE-27 bénéficie toujours d'un solde agroalimentaire positif avec ce pays (+4,5 milliards d'euros en 2021), même si celui est resté assez stable sur longue période. Il est déficitaire en oléo-protéagineux, mais excédentaire en productions animales et en boissons (Tableau 6).

Avec un solde commercial de 14,9 milliards d'euros en 2020, l'Ukraine compte parmi les plus grandes puissances agricoles du monde. Ce pays est excédentaire en céréales (9,1 milliards d'euros) et en oléo-protéagineux (7,5 milliards d'euros), mais légèrement déficitaire en produits laitiers, en viande porcine et en fruits et légumes. Les principaux clients de l'Ukraine sont l'UE-27 (27% des exportations, surtout pour du maïs grain et de l'huile de tournesol), loin devant l'Afrique (15%), la Chine (7%) et l'Inde. L'UE-27 présente une balance commerciale négative avec l'Ukraine (-3,7 milliards d'euros en 2021), car le déficit en oléo-protéagineux et en céréales est plus lourd que l'excédent en produits animaux (Tableau 6). Ce pays représente 1,6% des exportations et 4,5% des importations de l'UE-27. Bien avant la guerre de 2022, l'Ukraine et l'UE ont signé un accord d'association en juin 2014 (*The Deep and Comprehensive Free Trade Area – DCFTA*), lequel est entré en vigueur, pour le volet commercial, à compter

de Janvier 2016. Nul ne peut spéculer aujourd'hui sur le devenir de ces relations commerciales. Toutefois, dans le cadre de la guerre et de l'aide économique que l'UE-27 déploie depuis le 24 février, il a été décidé d'accélérer la mise en œuvre du partenariat commercial signé en 2015, aboutissant à lever les droits de douane, levée qui, dans le domaine de la viande de volaille, a abouti en quelques semaines, à une hausse importante (+122% en rythme annuel) des importations européennes de poulet en provenance d'Ukraine.

Conclusion

L'UE-27 occupe donc une place importante dans le commerce mondial des produits agricoles et agroalimentaires (16,8% des exportations et 12,6% des importations en 2020). Au deuxième rang des pays excédentaires derrière le Brésil, avec 46,7 milliards d'euros en 2021, l'UE-27 a enregistré une forte hausse de son solde commercial au cours de la dernière décennie, en raison principalement des dynamiques observées en productions animales ; l'excédent en boissons étant, quant à lui, plus historique. Cette évolution s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs essentiels : le développement de la production agricole domestique, du moins dans certains secteurs ; le faible essor démographique européen et le plafonnement des besoins alimentaires individuels (ce qui limite la demande intérieure) ; l'augmentation soutenue des importations au Royaume-Uni (Choi *et al.*, 2021) et dans certains pays asiatiques, surtout en Chine où le déficit s'est creusé rapidement depuis dix ans ; le ralentissement des exportations de pays concurrents tels que la Nouvelle-Zélande et l'Australie ; l'augmentation du prix unitaire de vente de certains produits ; l'évolution des types de produits exportés, avec de moins en moins de produits bruts et de plus en plus de produits transformés. L'utilisation de la nomenclature construite par la Direction Générale de l'Agriculture (Commission européenne, 2022) pour classer les produits en six grandes catégories permet de conforter ce dernier point. Ainsi, le solde de l'UE-27 est négatif pour les produits bruts dits « commodities » (-20 milliards d'euros en 2021) et pour les poissons (-19,5 milliards d'euros) alors qu'il est nettement excédentaire pour les produits transformés (+30,5 milliards d'euros) et les préparations alimentaires (+32,7 milliards d'euros).

Cet article n'aborde pas un thème complémentaire mais néanmoins important abordé par ailleurs, à savoir celui des échanges de produits agricoles et agroalimentaires entre les Etats membres de l'UE-27. En 2021, les exportations entre les Etats membres de l'UE-27 se sont élevées à 388 milliards d'euros, soit un montant supérieur à celui des exportations extra-UE des 27 Etats membres (201 milliards d'euros). Les flux de produits agricoles et agroalimentaires au sein de l'UE-27 sont parfois complexes à analyser dans la mesure où certains produits finis commercialisés dans un pays donné résultent de produits importés dans différents pays puis assemblés localement, au titre de ce que l'on a qualifié de segmentation internationale des processus de production. Pour certains d'entre eux, l'origine géographique initiale de la matière première utilisée n'est d'ailleurs pas toujours européenne. Pour certains pays, dont la France, le solde commercial est devenu négatif avec l'UE-27 (-2,8 milliards d'euros en 2021) alors qu'il est désormais largement positif avec les pays tiers (10,5 milliards d'euros), en raison surtout des excédents dégagés avec les Etats-Unis et la Chine (Caraës et al., 2021 ; FranceAgriMer, 2021 ; Pasquier, 2018). Dans le cas français, le croisement de échanges intra-européens,

devenus déficitaires, et extra-européens, largement excédentaires, remonte aux années de crise économique et financière, mais ne peut être aussi dissocié du rattrapage opéré par certains Etats membres concurrents comme la Pologne. Avec un solde global (intra-UE et extra-UE) de 7,7 milliards d'euros en 2021, la France occupe le quatrième rang des pays européens excédentaires en produits agricoles et agroalimentaires, derrière la Pologne (12,5 milliards d'euros), l'Espagne (17,9 milliards d'euros) et les Pays-Bas (33,4 milliards d'euros). A l'opposé, les principaux pays déficitaires sont l'Allemagne (-16,4 milliards d'euros), la Suède (-6,2 milliards d'euros) et la Finlande (-3,7 milliards d'euros).

Si cet article a proposé un bilan des évolutions commerciales passées, il n'a pas cherché pas à imaginer ce que pourraient être les perspectives du commerce agricole et agroalimentaire à moyen et long terme. Selon certains travaux prospectifs menés à horizon 2031 (OCDE-FAO, 2022), les échanges dans le secteur agricole devraient continuer à se développer, mais en poursuivant un rythme d'augmentation moins soutenu que lors des dix dernières années. Ces prévisions tiennent à un ralentissement de la croissance de la demande et de la production et au fait que les politiques de libéralisation (baisse des droits de douane) ont déjà été largement mises en œuvre.

Derrière ces prévisions, de nombreuses incertitudes subsistent sur le devenir des échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires et sur la place que l'UE-27 occupera demain dans ceux-ci. Ainsi, par exemple, la Guerre en Ukraine, dont les répercussions à long terme sont difficiles à entrevoir, modifie les courants d'échanges en productions végétales (OCDE, 2022). De même, les impacts du réchauffement climatique sont d'autant plus préoccupants qu'ils affectent des pays importateurs nets où l'essor démographique est soutenu (FAO, 2022-b). Au sein de l'UE-27, les ambitions politiques affichées dans le cadre du Pacte Vert pourraient, elles aussi, être de nature à influencer les courants d'échanges (Commission européenne, 2019). En effet, la Commission européenne a adopté une série de propositions visant à adapter les politiques européennes en matière de climat, d'énergie, de transport et de fiscalité en vue de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Au titre de sa stratégie dite « de la ferme à la table » (Commission européenne, 2020), plusieurs objectifs assignés pour 2030 (dont réduire de 50% l'utilisation de pesticides ; stimuler la production biologique pour qu'elle représente 25% de l'utilisation des terres agricoles européennes) pourraient également interférer sur la dynamique productive et commerciale de l'agriculture européenne. Les stratégies déployées par l'UE-27 en termes d'accords commerciaux et la mise en application (ou non) de nouvelles règles, comme par exemple les « clauses miroirs » (c'est-à-dire l'application de règles environnementales aux produits importés équivalentes à celles en vigueur dans le marché communautaire), auront également un impact sur les trajectoires à venir du commerce agricole et agroalimentaire.

Bibliographie

- Agreste (2021).** L'agriculture, la forêt, la pêche et les industries agroalimentaires. Graph'agri 2021, 224 p. https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/GraFra2021Integral/GraFra2021_integral.pdf
- Ambec, S., Angot, J.L., Chotteau, P., Dabène, O. Guyomard, H., Jean, S., Laurans, Y., Nouvel, Y. & Ollivier, H. (2020).** Dispositions et effets potentiels de la partie commerciale de l'Accord d'Association entre l'UE et le Mercosur en matière de développement durable. Paris, Rapport au Premier ministre, 192 p. https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/09/rapport_de_la_commission_devaluation_du_projet_daccord_ue_mercosur.pdf
- Banque mondiale (2022).** Global Economic Prospects. Report, 172 p. <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/37224/9781464818431.pdf>
- Bromund, T.R. & Beaumont-Smith, G. (2020).** Ten Principles for U.S. Trade Negotiations with the European Union. Report of the Heritage Foundation, 27 p. <https://www.heritage.org/sites/default/files/2020-04/BG3480.pdf>
- Bureau, J.C. & Thoyer, S. (2014).** La Politique agricole commune. Paris, Editions la Découverte, 128 p.
- Bureau, J.C., Gozlan, E. & Jean, S. (2005).** La libéralisation des marchés agricoles, une chance pour les pays en développement ? *Revue française d'économie*, 20(1), 109-145.
- Butault, J.P. (2004).** Les soutiens à l'agriculture : théorie, histoire et mesure. Paris, Editions Quae, 312 p.
- Caraës, D., Mathieu, Q., Pouch, T. (2021).** La compétitivité du secteur agricole et alimentaire : ruptures et continuité d'un secteur clé de l'économie française. Rapport de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, 60 p. https://chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/National/Rapport_Compitivite_Janvier_APCA_2021.pdf
- Carneiro Filho, A., Bombo, M., Amiel, F., Laurans, Y. (2020).** Déforestation associée à l'importation de soja sur les marchés français et européens. Rapport, 85 p. https://www.cst-foret.org/wp-content/uploads/CST-Foret_rapport-Deforestation-associee-importation-de-soja.pdf
- Chatellier, V. (2016).** Le commerce international, européen et français de produits laitiers : évolutions tendanciennes et dynamiques concurrentielles. *INRA Productions Animales*, 29 (3), 143-162.
- Chatellier, V. (2021).** International trade in animal products and the place of the European Union: main trends over the last 20 years. *The international journal of animal biosciences*, 1-12. <https://doi.org/10.1016/j.animal.2021.100289>
- Chatellier, V., Chaumet, J.M., Pouch, T. (2022).** La pandémie de Covid-19, l'économie agricole internationale et les filières animales : le cas de la Chine, des États-Unis et de l'UE. *INRAE Productions Animales*, 35(1), 1-20. <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2022.35.1.5376>
- Chatellier, V., Pouch, T., Le Roy, C. & Quentin, M. (2018).** Les relations commerciales agroalimentaires de la Russie avec l'UE, l'embargo russe et les productions animales. *INRA Productions Animales*, 31(2), 83-103. <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2018.31.2.2317>
- Chaumet, J.M. & Pouch, T. (2017).** La Chine au risque de la dépendance alimentaire. Editions Presse Universitaire de Rennes, 212 p.

- Cheptea, A., Gagné, C. (2020).** Russian food embargo and the lost trade. *European Review of Agricultural Economics*, 47, 684-718. <https://doi.org/10.1093/erae/jbz032>
- Cheptea, A., Huchet, M., Henry, L. (2021).** How will Brexit affect the patterns of European agricultural and food exports? *European Review of Agricultural Economics*, vol 48 (5), 1031-1073. <https://doi.org/10.1093/erae/jbab037>
- Cheung, C. Guichard, S. (2009).** Comprendre l'effondrement du commerce mondial. Documents de travail du Département des Affaires économiques de l'OCDE, n° 729, Paris, 35 p. <https://doi.org/10.1787/220821574732>.
- Choi, H. S., Jansson, T., Matthews, A., Mittenzwei, K. (2021).** European Agriculture after Brexit: Does Anyone Benefit from the Divorce? *Journal of Agricultural Economics*, vol 72(1), 3-24. doi: 10.1111/1477-9552.12396
- Claquin, P. (2017).** La mondialisation par le commerce des produits alimentaires : tendances structurelles et exploration prospective. MAA, Centre d'Etudes et de Prospective (CEPE), *Analyse*, 102, 1-8.
- Commission européenne (2019).** Le pacte vert pour l'Europe. Communication COM 640, 28 p. https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:b828d165-1c22-11ea-8c1f-01aa75ed71a1.0022.02/DOC_1&format=PDF
- Commission européenne (2020).** Une stratégie "De la ferme à la table" pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement. Communication COM 381, 24 p. https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:ea0f9f73-9ab2-11ea-9d2d-01aa75ed71a1.0002.02/DOC_1&format=PDF
- Commission européenne (2021).** EU agricultural outlook for markets, income and environment. Report, 83 p. https://agriculture.ec.europa.eu/system/files/2022-03/agricultural-outlook-2021-report_en_0.pdf
- Commission européenne (2022).** Agri-food trade presentation - details of the 6 classes of products. Note, 43 p. https://agriculture.ec.europa.eu/data-and-analysis/markets/trade-data/trade-countryregion/trade-value_en
- Détang-Dessendre, C. & Guyomard, H. (2020).** Quelle Politique Agricole Commune demain ? Paris, Editions Quae, 306 p.
- FAO (2022-a).** Food outlook: biannual report on global food markets. Rome, Report, 174 p. <https://www.fao.org/3/cb9427en/cb9427en.pdf>
- FAO (2022-b).** The state of food security and nutrition in the world. Report, 206 p. <https://www.fao.org/3/cc0639en/cc0639en.pdf>
- FMI (2022).** Perspectives de l'économie mondiale. Rapport du Fonds Monétaire International (FMI), 22 p. <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/WEO/2022/Update/July/French/textf.ashx>
- FranceAgriMer (2021).** Compétitivité des filières agroalimentaires françaises. Rapport, 410 p. https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/66944/document/20210623_Rapport_compétitivité_2020.pdf
- FranceAgriMer (2022).** Les marchés des produits laitiers, carnés et avicoles : bilan 2021 et perspectives 2022. Les données, 140 p. <https://www.franceagrimer.fr/content/download/68350/document/BIL-VIA-LAI-Bilan2021-Perspectives2022.pdf>

- Gaigné, C., Gouel, C. (2022).** Trade in Agricultural and Food Products. In Handbook of Agricultural Economics, Volume 6, 63 p. <https://hal.inrae.fr/hal-03707237/document>
- Gaigné, C., Laroche-Dupraz, C. & Matthews, A. (2015).** Thirty years of European research on international trade in food and agricultural products. *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, 96(1), 91-130. DOI : [10.4074/S196696071500106X](https://doi.org/10.4074/S196696071500106X)
- Gale, F., Valdes, C., Ash, M. (2019).** Interdependence of China, United States and Brazil in Soybean Trade. Report of the USDA Economic Research Service, Washington, USA.
- Gaulier, G., Zignago, S. (2010).** BACI : International Trade Database at the Product-level. Document de travail du CEPII, n°2010-23, 33 p. http://www.cepii.fr/PDF_PUB/wp/2010/wp2010-23.pdf
- Hache, E. (2015).** Géopolitique des protéines. *Revue Internationale et stratégique*, 97, 36-46.
- IDELE (2022-a).** Marchés mondiaux des produits laitiers. *Dossier Economie de l'Elevage*, 530, 36 p.
- IDELE (2022-b).** La viande bovine dans la tourmente des matières premières. *Dossier Economie de l'Elevage*, 531, 316 p.
- Journal Officiel de l'UE (2021).** Règlement d'exécution 2021/1832 de la Commission du 12 octobre 2021 modifiant l'annexe I du règlement (CEE) n°2658/87 du Conseil relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun, 1095 p. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L:2021:385:FULL&from=FR>
- OCDE (2022).** The impacts and policy implications of Russia's aggression against Ukraine on agricultural markets. Note de l'Organisation de la Coopération et du Développement Economique (OCDE), 12 p. <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/0030a4cd-en.pdf>
- OCDE-FAO (2022).** Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2022-2031. Rapport, 403 p. <https://doi.org/10.1787/63c6c63f-fr>.
- OMC (2014).** L'accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round. Genève, Rapport de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), 40 p. https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/14-ag.pdf
- OMC (2021-a).** Le commerce mondial 2021. Rapport de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), 240 p. https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/wtr21_f/00_wtr21_f.pdf
- OMC (2021-b).** L'examen statistique du commerce mondial 2021. Genève, rapport de l'Organisation Mondiale du Commerce, 136 p. https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/wts2021_f/wts2021_f.pdf
- Organisation des Nations Unies (2022).** World population prospects 2022 (summary). Report of the United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, 52 p. https://www.un.org/development/desa/pd/sites/www.un.org.development.desa.pd/files/wpp2022_summary_of_results.pdf
- Organisation mondiale des douanes (2019).** Le système harmonisé, un langage universel pour le commerce international (30 ans plus tard). Rapport, 51 p. http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/nomenclature/activities-and-programmes/30-years-hs/hs-compendium_fr.pdf
- Pasquier, J. (2018).** Quels leviers pour renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaires français ? Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental, 114 p. https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_03_agriculture_leleviers.pdf
- Pawlak, K. (2021).** Competitiveness of the EU Agri-Food Sector on the US Market: Worth Reviving Transatlantic Trade? *Agriculture*, 12, 23. <https://doi.org/10.3390/agriculture12010023>

- Pouch, T. (2015).** Le commerce international de produits agricoles et ses rivalités permanentes. *Hérodote*, 156, 108-124.
- Pouch, T., Raffray, M. (2022-a).** La pandémie et l'agriculture. Un virus accélérateur de mutations ? Editions France agricole, 109 p.
- Pouch, T., Raffray, M. (2022-b).** L'agriculture par temps de guerre. *L'économie politique*, 94, 84-95.
- Pouch, T., Raffray, M. (2022-c).** Entre soutien et conflits, les échanges agricoles transatlantiques depuis 1945. *Notes de l'IFRI*, Potomac paper n°44, 30 p. https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/pouch_raffray_echanges_agricoles_transatlantiques_2022.pdf
- Rainelli, M. (2015).** Le commerce international. Paris, Editions La Découverte, 128 p.
- USDA (2022-a).** Agricultural Projections to 2031: long-term projections. Report, United States Department of Agriculture, world agricultural outlook board, 100 p. <https://www.ers.usda.gov/webdocs/outlooks/103310/oce-2022-01.pdf?v=4595.3>
- USDA (2022-b).** Livestock and Poultry: World Markets and Trade. Note of the USDA Foreign Agricultural Service, 16 p. https://apps.fas.usda.gov/psdonline/circulars/livestock_poultry.pdf
- USDA (2022-c).** Oilseeds: world markets and trade. Note of the USDA Foreign Agricultural Service, 41 p. <https://apps.fas.usda.gov/psdonline/circulars/oilseeds.pdf>
- USITC (2012).** Brazil: competitive factors in Brazil affecting U.S. and Brazilian agricultural sales in selected third country markets. Investigation report n°332-524 of the United States International Trade Commission (USITC), 422 p. <https://www.usitc.gov/publications/332/pub4310.pdf>
- Uzun, V., Shagaida, N., Lerman, Z. (2019).** Russian agriculture: growth and institutional challenges. *Land Use Policy*, vol. 83, 475-487. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2019.02.018>
- Valdes, C., Hjort, K., Seeley, R. (2020).** Brazil's Agricultural Competitiveness: Recent Growth and Future Impacts Under Currency Depreciation and Changing Macroeconomic Conditions. USDA-ERS report, n°276, 37 p. <https://www.ers.usda.gov/webdocs/publications/99427/err-276.pdf>
- Vijay, V., Pimm, S.L., Jenkins, C.N., Smith, S.J. (2016).** The Impacts of Oil Palm on Recent Deforestation and Biodiversity Loss. *PLOS ONE* 11(7), 19 p. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0159668>